



Stiftung Auffangeinrichtung BVG  
Fondation institution supplétive LPP  
Fondazione istituto collettore LPP

# **2019** Rapport de gestion

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>6</b>
<b>Chiffres-clés</b>	<b>8</b>
<b>1 Ensemble de la fondation</b>	<b>9</b>
1.1 Tâches	10
1.2 Structure organisationnelle	11
1.3 Rapport d'activité des organes	11
1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel	12
1.4.1 Changements au sein de la Direction	12
1.4.2 Projets et activités	12
1.5 Placements de capitaux	13
1.6 Résultat et sources des résultats	16
1.7 Comptes annuels de l'Ensemble de la fondation	17
<b>2 CLP Comptes de libre passage</b>	<b>20</b>
2.1 Chiffres-clés	21
2.2 Membres actifs et rentiers	22
2.2.1 Assurés actifs	22
2.2.2 Bénéficiaires de rentes	22
2.3 Nature de l'application du but	22
2.4 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	22
2.4.1 Nature de la couverture des risques	22
2.4.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne	23
2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	23
2.4.4 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	23
2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	24
2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	24
2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	24
2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	24
2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	25
2.5.3 Explications du résultat net des placements	26
2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage	28
<b>3 LPP Prévoyance professionnelle</b>	<b>30</b>
3.1 Chiffres-clés	32
3.2 Bases et organisation	33
3.3 Membres actifs et rentiers	33
3.3.1 Assurés actifs	33
3.3.2 Bénéficiaires de rentes	34

3.4	Nature de l'application du but	34
3.4.1	Explications des plans de prévoyance	34
3.4.2	Financement, méthodes de financement	35
3.4.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	35
3.5	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	35
3.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	35
3.5.2	Développement et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance assurés actifs)	35
3.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	36
3.5.4	Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	36
3.5.5	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	37
3.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	39
3.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	39
3.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	39
3.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	39
3.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	39
3.6.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	39
3.6.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	40
3.6.3	Explications du résultat net des placements	42
3.6.4	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	42
3.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	43
3.8	Comptes annuels Prévoyance professionnelle	45

## **4 AC Assurance de risque des chômeurs 49**

4.1	Chiffres-clés	50
4.2	Membres actifs et rentiers	51
4.2.1	Assurés actifs	51
4.2.2	Bénéficiaires de rentes	51
4.3	Nature de l'application du but	51
4.3.1	Explications des plans de prévoyance	51
4.3.2	Financement, méthodes de financement	51
4.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	52
4.4	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	52
4.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	52
4.4.2	Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	52
4.4.3	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	53
4.4.4	Résultats de la dernière expertise actuarielle	55
4.4.5	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	55
4.4.6	Modification des bases et hypothèses techniques	55
4.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	55
4.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	56
4.5.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	56
4.5.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	56
4.5.3	Explications du résultat net des placements	57
4.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	58
4.7	Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs	59

<b>5</b>	<b>CR Contrôle de la réaffiliation</b>	<b>61</b>
5.1	Chiffres-clés	62
5.2	Nature de l'application du but	62
5.3	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	62
5.4	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	63
5.5	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	64
<b>6</b>	<b>Annexe Ensemble de la fondation</b>	<b>65</b>
6.1	Bases et organisation	66
6.1.1	Forme juridique et but	66
6.1.2	Enregistrement LPP et Fonds de Garantie	66
6.1.3	Indication des actes et des règlements	67
6.1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	67
6.1.5	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	69
6.1.6	Employeurs affiliés	69
6.2	Membres actifs et rentiers	69
6.2.1	Assurés actifs	69
6.2.2	Bénéficiaires de rentes	69
6.3	Nature de l'application du but	69
6.3.1	Explications des plans de prévoyance	69
6.3.2	Financement, méthodes de financement	69
6.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	69
6.4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	70
6.4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	70
6.4.2	Principes comptables et d'évaluation	70
6.4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	71
6.5	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	71
6.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	71
6.5.2	Développement et rémunération des avoirs d'épargne	71
6.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	71
6.5.4	Développement du capital de couverture pour les rentiers	71
6.5.5	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	71
6.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	71
6.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	71
6.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	71
6.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	72
6.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	72
6.6.1	Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement	72
6.6.2	Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante	74
6.6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	74
6.6.4	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	75
6.6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	76
6.6.6	Engagements de capital ouverts	77
6.6.7	Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending	77
6.6.8	Explications du résultat net des placements	78

6.6.9	Explications des frais de gestion de la fortune	79
6.6.10	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	80
6.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	80
6.8	Demandes de l'autorité de surveillance	80
6.9	Autres informations relatives à la situation financière	80
6.9.1	Liquidations partielles	80
6.9.2	Mise en gage d'actifs	80
6.9.3	Procédures juridiques en cours	81
6.9.4	Engagements locatifs à long terme	81
6.10	Événements postérieurs à la date du bilan	81
<b>7</b>	<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>82</b>
<b>8</b>	<b>Lexique et liste des abréviations</b>	<b>85</b>
8.1	Lexique	86
8.2	Liste des abréviations	87
<b>9</b>	<b>Adresses</b>	<b>88</b>

Le rapport de gestion et les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP sont publiés en allemand, français et italien. En cas de divergence entre la version française ou italienne et le texte original allemand, ce dernier fait foi.

Afin d'améliorer la lisibilité, aucune différenciation n'est faite de manière conséquente entre la forme masculine et la forme féminine. Il va de soi que les deux sexes sont toujours pris en considération.

# Avant-propos

**Nous avons atteint la barre des 18 milliards, un bilan qui ferait le bonheur de bon nombre d'entreprises. Pour nous, cependant, cette croissance inexorable représente un défi et une responsabilité de taille. Nous continuons à professionnaliser nos structures, à automatiser nos processus et à accroître notre efficacité. Toutefois, ces efforts ne suffisent pas; nous avons besoin de conditions cadres plus réalistes pour pouvoir remplir notre mandat légal de manière fiable et compétente à l'avenir également.**

Il est impossible de freiner la croissance financière de la Fondation institution supplétive LPP en raison des activités de libre passage. Fin 2019, le bilan atteint 18,2 milliards de francs, dont 14,3 milliards de francs sont attribuables à la seule branche CLP. Nos équipes CLP sont parvenues à gérer un volume incroyable de 3,8 milliards de francs d'apports et de 2,3 milliards de francs de dépenses, ce qui représente une augmentation nette de 1,5 milliard de francs d'argent frais par rapport à l'année précédente. Elles méritent tout notre respect pour ce bilan. Le nombre de comptes de libre passage s'élève désormais à environ 1,2 million.

La croissance dans le domaine CLP est pour nous une source de préoccupation de plus en plus grande, sachant que chaque franc qui est versé sur un compte de libre passage doit également être rémunéré. Aucune perte ne doit être subie. Il s'agit d'une tâche quasi insurmontable compte tenu de la persistance des taux d'intérêt négatifs et de l'obligation de contracter. Rien qu'au cours des cinq dernières années depuis l'introduction des taux d'intérêt négatifs, le capital CLP a presque doublé, passant de 7,9 milliards de francs en 2014 à 14,2 milliards en 2019. Et comme la politique de taux d'intérêt négatifs de la Banque nationale va vraisemblablement se prolonger, on peut s'attendre à ce que les entrées de fonds continuent d'augmenter. A l'avenir, il sera encore plus difficile de garantir la préservation du capital pour les destinataires. Dans le domaine LPP, en revanche, la croissance ne nous apparaît pas préoccupante, puisqu'elle se situe encore autour d'un pour cent par an.

## **Les réserves comme point d'ancrage provisoire**

Dans ces conditions, il est d'autant plus difficile de définir une stratégie de placement efficace. Dans le domaine CLP, la stratégie doit être procyclique en raison de la situation difficile en matière de taux d'intérêt. Seules les réserves permettent d'investir, en petites parts, dans des placements à risque. Au cours de l'année boursière 2019, les placements de capitaux CLP ont ainsi fourni un rendement de 5,2%. Dans la branche LPP, au contraire, la stratégie est anticyclique. Toutefois, si on les compare, les fonds sont investis de manière relativement prudente en raison de notre capacité de risque.

Dans tous les cas, tant les avoirs de libre passage que les avoirs LPP sont solidement garantis auprès de la Fondation institution supplétive. Mais que se passera-t-il si les réserves continuent de se dissoudre à l'avenir? Et qu'arrivera-t-il si, après une crise suivie d'un taux de chômage élevé, la croissance dans le domaine du libre passage vient encore à augmenter et que les digues se rompent aussi dans la branche LPP, ou si d'autres prestataires se retirent du modèle de l'assurance complète?

Le Conseil de fondation a appliqué toutes les mesures disponibles: ces dernières années, il s'est concentré sur la professionnalisation de la gouvernance, des structures et de l'organisation. L'orientation client est ancrée de plus en plus solidement et commence maintenant à porter ses fruits. Le lancement du nouveau site internet et des nouveaux canaux de communication contribue également à améliorer notre prestation de services. L'utilisation de la plate-forme BVG Exchange se développe, assurant ainsi une efficacité accrue dans tout le système du 2e pilier. En outre, en 2019, nous avons réorganisé les plans W qui, grâce au nouveau taux de conversion enveloppant de 4,2% à partir de 2020, contribueront à la stabilité financière de l'institution supplétive. Les possibilités d'arbitrage ont ainsi été définitivement éliminées.

## Dialogue avec les décideurs

Ce qu'il faut maintenant, ce sont des conditions cadres plus réalistes, qui permettent à l'institution supplétive de répondre aux circonstances économiques et politiques actuelles et de continuer à remplir son mandat légal. Afin que ces conditions voient le jour, nous entretenons un dialogue proactif avec l'autorité de surveillance, les autorités fédérales, la Banque nationale suisse et les organisations faîtières nationales des employés et des employeurs, en tant que supports de notre Fondation. En 2019, nous avons pu sensibiliser les différents acteurs aux principaux enjeux de l'institution supplétive, ainsi qu'à la gestion professionnelle de ces enjeux à ce jour. Le Conseil de fondation et l'organe de direction entendent poursuivre résolument sur cette voie. En faisant connaître notre situation unique sur le plan légal et les difficultés qui y sont associées, nous espérons trouver des solutions consensuelles qui favoriseront la stabilité future, dans l'intérêt du système de prévoyance professionnelle comme des assurés.

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs, ainsi que nos organes de surveillance et partenaires externes, pour leur précieuse collaboration en cette période difficile.



**Jorge Serra**

Président du Conseil de fondation  
jusqu'au 31 décembre 2019



**Martin Kaiser**

Président du Conseil de fondation  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020



**Marc Gamba**

Directeur

# Chiffres-clés

<b>1 Ensemble de la fondation</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
Nombre de comptes/assurés actifs		1'349'284	1'283'934
Nombre de rentes versées		11'149	10'575
Excédent des produits/des charges <sup>1</sup>	CHF	657'397'888	-480'730'921
Rendement sur les placements de capitaux		5.7%	-2.6%
Total du bilan	CHF	18'169'975'899	15'724'357'836

## 2 CLP

Nombre de comptes		1'194'107	1'126'756
Excédent des produits/des charges <sup>1</sup>	CHF	583'012'752	-354'308'734
Rendement sur les placements de capitaux		5.2%	-2.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	13'802'993'429	11'842'144'625
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	12'696'855'660	11'319'019'608
Degré de couverture (effectif) <sup>2</sup>		108.7%	104.6%
Degré de couverture (théorique) <sup>2</sup>		112.7%	112.2%
Frais d'administration par compte	CHF	9.52	8.56

## 3 LPP

Nombre d'assurés actifs		37'900	37'517
Nombre de rentes versées		6'735	6'196
Nombre entreprises/affiliations		31'383	30'744
Excédent des produits/des charges <sup>1</sup>	CHF	41'828'397	-113'339'330
Rendement sur les placements de capitaux		8.0%	-2.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	2'971'767'583	2'670'410'579
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	2'704'850'738	2'445'322'132
Degré de couverture (effectif) <sup>2</sup>		109.9%	109.2%
Degré de couverture (théorique) <sup>2</sup>		119.3%	121.0%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	356.77	345.08

## 4 AC

Nombre de personnes au chômage/assurés actifs		117'277	119'661
Nombre de rentes versées		4'414	4'379
Excédent des produits/des charges <sup>1</sup>	CHF	32'556'739	-13'082'857
Rendement sur les placements de capitaux		7.3%	-3.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	816'147'029	778'570'845
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	439'473'445	434'454'000
Degré de couverture (effectif) <sup>2</sup>		185.7%	179.2%
Degré de couverture (théorique) <sup>2</sup>		118.6%	120.0%
Frais d'administration par rente versée	CHF	546.47	457.88

## 5 CR

Nombre d'annonces		24'612	15'329
Frais d'administration par annonce	CHF	49.70	69.40

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur

<sup>2</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations»



# **1 Ensemble de la fondation**

# 1 Ensemble de la fondation

La Fondation institution supplétive LPP a été créée en décembre 1983 par les organisations faitières des employeurs et employés sur mandat de la Confédération. Elle sert d'institution d'accueil et de filet de sécurité de la prévoyance professionnelle en Suisse. En collaboration avec le Fonds de Garantie LPP, l'institution supplétive veille à ce que tous les travailleurs bénéficient des prestations minimales garanties conformément aux prescriptions légales.

En vertu de son mandat légal, la Fondation a le pouvoir souverain d'édicter des décisions.

La Fondation institution supplétive emploie à la fin de l'année sous revue 194 collaborateurs et quatre apprentis sur les trois sites de Zurich, Lausanne et Bellinzone. Comptant plus de 1,3 million d'assurés, elle est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

## 1.1 Tâches

---

La Fondation a pour but l'application de la prévoyance professionnelle. Elle gère notamment l'institution supplétive conformément à l'art. 54, al. 2, let. b, LPP.

Les tâches de l'institution supplétive sont réparties en quatre branches:

**CLP** activité relevant de l'art. 4, al. 2 de la loi sur le libre passage (art. 60, al. 5, LPP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

**LPP** exécution des tâches liées à la prévoyance obligatoire et facultative selon l'art. 60, al. 2, let. a-d, LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985 et conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce conformément à l'art. 60, al. 2, let. f, LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**AC** mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage selon l'art. 2, al. 3, LPP (art. 60, al. 2, let. e, LPP) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

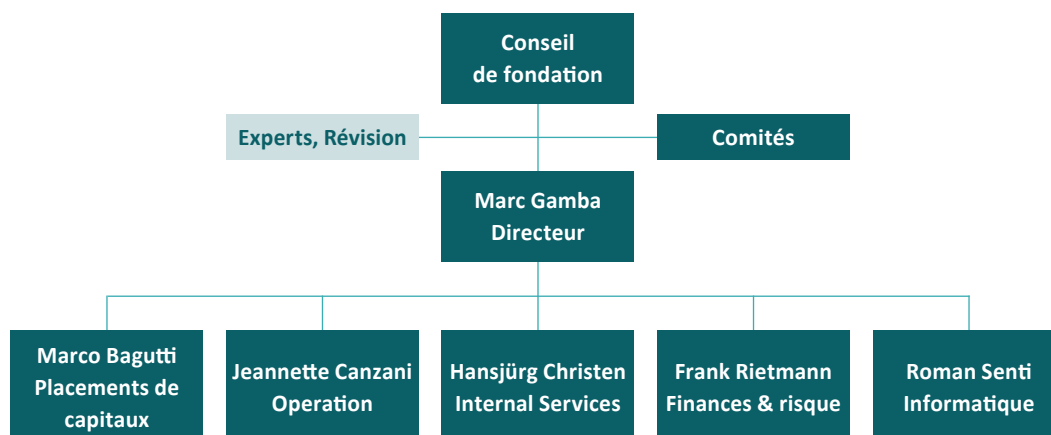
**CR** contrôle de la réaffiliation selon l'art. 11, al. 3<sup>bis</sup>, LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les tâches administratives de ces quatre branches sont réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 par une organisation interne à la Fondation.

## 1.2 Structure organisationnelle

---

Au 31 décembre 2019, l'organisation était la suivante:



## 1.3 Rapport d'activité des organes

---

### Conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation tient quatre réunions ordinaires. En plus de ses tâches ordinaires légales et réglementaires, il traite en particulier les affaires suivantes:

- Adoption d'un ensemble de mesures visant à assainir les plans W de la branche LPP (maintien facultatif de la prévoyance vieillesse).
- Réduction du taux d'intérêt technique dans les branches Prévoyance LPP et AC à 1,5% pour chacune des branches.
- Prise de connaissance des résultats d'une étude ALM pour la branche AC, y compris l'approbation du budget des risques et de la stratégie de placement.
- Achèvement du projet «Gouvernance»: dans ce contexte, le Conseil de fondation a approuvé, entre autres, un concept ALM, la directive entièrement remaniée «Intégrité et loyauté», ainsi que des mesures visant à garantir la protection des données.
- Adaptation du règlement sur la liquidation partielle.
- Prise de connaissance de l'évolution du programme «Hermès» (cf. chapitre 1.4.2).
- Prise de connaissance du rapport dans le cadre de la gestion entièrement restructurée des opportunités/risques.
- Constitution du Conseil en vue de la nouvelle période de mandat 2020 – 2023.

## Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation tient en 2019 huit réunions ordinaires, au cours desquelles il prépare les bases décisionnelles pour le Conseil de fondation. Il traite en particulier les projets, directives et règlements adoptés ultérieurement par le Conseil de fondation et formule les propositions correspondantes à l'attention du Conseil de fondation. Le Comité se penche également sur les thèmes importants suivants: la situation financière de la Fondation et les mesures possibles pour l'actif et le passif; le maintien d'un dialogue stratégique relatif aux risques avec les politiques, les autorités et la Banque nationale suisse; l'audit du programme et les mesures de réalisation en cours dans les projets «Hermès»; la gestion des contrats (décisions concernant les appels d'offres de contrats conformément à la directive sur les compétences financières); la révision des compétences dans le cadre de processus RH importants; les bases de la communication externe ainsi que les consultations dans les domaines politiques pertinents pour la Fondation.

## Comité de placement

Au cours de l'exercice 2019, le Comité de placement se réunit lors de huit séances ordinaires. Il est l'organe responsable des placements de la fortune de la Fondation et soumet des propositions au Conseil de fondation pour toutes les activités relatives aux placements de patrimoine, dans la mesure où il ne peut les prendre en charge sous sa propre compétence conformément au Règlement d'organisation ou aux directives.

Au cours de l'année sous revue, l'organe de direction travaille en étroite collaboration avec le Comité de placement pour élaborer un nouveau règlement sur les placements ainsi que des concepts en matière d'Asset-Liability Management et de contrôle des placements. Le Comité de placement émet également une directive sur la sélection et la supervision des gestionnaires de fortune. L'étude ALM pour la branche Assurance de risque des chômeurs est achevée, tout comme le changement du dépositaire global et de la direction du fonds de l'UBS à la Banque Pictet & Cie. SA.

## 1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel

---

### 1.4.1 Changements au sein de la Direction

#### Nominations

Aucune nomination

#### Sorties et départs à la retraite

Aucune sortie ni aucun départ à la retraite

### 1.4.2 Projets et activités

La hausse du nombre de comptes resp. d'assurés actifs de 5,1% de l'afflux net de moyens financiers, totalisant plus de 1,5 milliard de francs dans la seule branche CLP, et l'augmentation des rentes versées (LPP et AC) de 5,4% sont l'expression et la conséquence d'un fonctionnement non satisfaisant du marché. Cette impressionnante expansion de notre activité pose encore des défis majeurs à l'organisation.

La liste ci-après présente les principaux projets lancés récemment ou qui sont poursuivis au cours de l'année sous revue.

## **Programme «Hermès»**

Avec le programme d'ordre supérieur «Hermès», la Fondation poursuit différents objectifs. En particulier, l'efficacité du contact avec les clients doit être accrue par l'utilisation d'outils modernes, une meilleure planification des ressources et une réorganisation du processus d'approche client. En outre, la satisfaction de la clientèle et des collaborateurs doit être améliorée et des indicateurs clés de performance (KPI) doivent être élaborés en vue de la mesurer. Une attention particulière est consacrée à la formation spécifique des collaborateurs, ainsi qu'à la garantie, à la mesure et au développement ciblé de la qualité et de la sécurité dans les contacts avec les clients. Le programme concerne l'ensemble de l'organisation dans son fonctionnement interne et dans la communication externe avec les clients et modifie les technologies utilisées, les processus, ainsi que la culture d'entreprise. Le programme porte le nom du messager des dieux grecs et dieu des orateurs et de la communication, ce qui souligne la grande importance du projet pour la Fondation. Le programme a officiellement démarré à la fin de l'été 2018, mais des préparatifs ont déjà été entrepris depuis mai 2017.

Un projet «Hermès» qui se concentre sur la nouvelle configuration du site internet et l'introduction de vidéos explicatives, peut être complété à la fin de l'été 2019. L'objectif est que les clients puissent avoir accès au contenu qu'ils recherchent de manière pratique et adaptée à leurs besoins. La Fondation espère que cela se traduira par un allègement notable dans le domaine des renseignements téléphoniques.

Les préparatifs en vue de la mise en place du nouveau Customer Service Team, qui fournira dans le cadre du programme «Hermès» un First Level Support (assistance de premier niveau) dans le domaine opérationnel à partir de janvier 2020, ont démarré avec la nomination d'un nouveau chef d'équipe en septembre 2019.

La migration de tous les processus vers la dernière version de notre solution administrative est achevée à la fin de l'année sous revue.

## **Projet «Gouvernance»**

Ce projet a commencé en 2017 et peut être achevé avec succès pendant l'année sous revue.

# **1.5 Placements de capitaux**

---

## **Rétrospective du marché**

L'année 2019 commence par une forte reprise des marchés boursiers après la baisse de décembre 2018. Cette tendance positive s'est poursuivie tout au long de l'année dans toutes les catégories de placements. De nouveaux records des indices boursiers sont célébrés presque partout dans le monde. Les évaluations des valeurs immobilières, qui sont déjà élevées, continuent également d'augmenter. Seule la catégorie «Liquidités/Short Duration» a enregistré une perte due aux taux d'intérêt négatifs. Au cours de l'été, les taux d'intérêt en CHF ont reculé encore davantage en territoire négatif, ce qui a également entraîné des gains d'évaluation élevés sur les portefeuilles d'obligations. Cette tendance s'atténue vers la fin de l'année.

## Stratégie de placement

Stratégie de placement 2019	Ensemble de la fondation <sup>1</sup>	LPP	AC jusqu'au 31.05.	AC dès le 01.06.	CLP <sup>2</sup>	
					du 01.01. au 30.04. du 01.06. au 30.06. du 01.09. au 30.09.	du 01.05. au 31.05. du 01.07. au 31.08. du 01.10. au 31.12.
Liquidités/Short Duration	34.4%	1.0%	20.0%	20.0%	47.5%	42.0%
Obligations Suisse	20.5%	46.0%	29.0%	26.0%	14.0%	15.0%
Obligations Monde	16.8%	20.0%	17.0%	19.0%	14.5%	16.0%
Actions Suisse	5.0%	5.0%	5.5%	5.0%	4.0%	5.0%
Actions Monde	11.7%	12.0%	14.5%	14.0%	10.0%	11.5%
Actions marchés émergents	2.0%	2.0%	3.0%	3.0%	2.0%	2.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.6%	10.0%	7.0%	10.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.5%	2.0%	2.0%	3.0%	0.0%	0.0%
Placements alternatifs	1.5%	2.0%	2.0%	0.0%	1.0%	1.5%
Dont matières premières	1.5%	2.0%	2.0%	0.0%	1.0%	1.5%

<sup>1</sup> pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

<sup>2</sup> stratégie de placement dynamique

La stratégie de placement, c'est-à-dire l'allocation à long terme des placements de la fortune, est définie pour chaque branche. Du fait de la capacité de risque structurelle différente des branches, les stratégies de placement individuelles peuvent parfois différer de manière significative. La capacité de risque des branches est en particulier dépendante de leur situation financière (degré de couverture) mais aussi de la structure et de la stabilité du portefeuille de bénéficiaires.

Etant donné qu'il n'y a pratiquement aucune possibilité de restructuration de la branche CLP, une stratégie de placement dynamique est définie pour ce secteur, qui dépend de l'évolution des taux d'intérêt et des performances. Les variations constantes des taux d'intérêt et des évaluations en 2019 entraînent au total cinq changements dans cette stratégie de placement dynamique. Grâce au concept de mise en œuvre éprouvé avec une pondération variable des catégories, ces changements ne déclenchent pas de «va-et-vient» inutile des transactions. Début juin 2019, le Conseil de fondation décide d'une nouvelle stratégie de placement pour la branche Assurance de risque des chômeurs (AC) sur la base de l'étude ALM.

## Performance

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF   31.12.2019	2019 Performance	2019 Benchmark	2019 Variation	Valeur marchande CHF   31.12.2018	2018 Performance
Liquidités/Short Duration	6'735'710'658	-0.6%	-0.9%	0.3%	6'062'139'429	-0.7%
Obligations Suisse	3'518'388'159	0.9%	3.4%	-2.5%	3'070'786'786	-0.4%
Obligations Monde	2'802'498'800	4.0%	5.6%	-1.6%	2'419'140'586	-2.8%
Actions Suisse	840'369'993	30.2%	30.6%	-0.4%	701'260'286	-8.6%
Actions Monde	2'001'133'397	25.9%	25.1%	0.8%	1'599'515'992	-7.9%
Actions marchés émergents	321'598'148	16.1%	16.3%	-0.2%	279'605'273	-13.6%
Valeurs immobilières Suisse	1'317'319'610	15.3%	16.6%	-1.3%	1'051'561'876	-2.1%
Valeurs immobilières monde	79'883'017	5.8%	5.8%	0.0%	67'381'966	0.2%
Matières premières	203'586'227	16.0%	9.9%	6.1%	194'865'608	-13.6%
FX Overlay	38'794'841				27'073'829	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>17'859'282'850</b>	<b>5.7%</b>	<b>6.7%</b>	<b>-1.0%</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>-2.6%</b>
Total global (sans couverture de devises)		5.7%	6.7%	-1.1%		-2.7%

Conformément à la croissance relativement forte de la valeur dans presque toutes les catégories de placement, le résultat sur les placements de capitaux est très satisfaisant. Comme le montre la comparaison avec l'indice de référence, il aurait été possible d'atteindre un résultat encore plus élevé, en particulier dans le domaine des Obligations Suisse. Compte tenu des taux d'intérêt bas, voire négatifs, le Comité de placement a fortement limité le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille d'obligations il y a deux ans, en cessant d'investir dans des obligations à long terme. L'inconvénient de cette stratégie de couverture est la réduction des performances lorsque les taux d'intérêt continuent de baisser.

Etant donné que l'institution supplétive doit garantir le capital des comptes de libre passage et que la capacité de risque dans la branche LPP est limitée par le fait que de nombreux employeurs ont des salariés à bas revenus, le capital est investi de manière très prudente, soit davantage en obligations qu'en actions. En conséquence, le rendement des placements se situe dans la fourchette inférieure par rapport aux autres institutions de prévoyance.

Les risques de change dans les actifs immobilisés de l'institution supplétive sont couverts à 85,0% en CHF. En 2019, cette limitation des risques n'a pratiquement aucun impact sur le résultat des placements.

## Exercice des droits de vote

L'institution supplétive exerce ses droits de vote dans les assemblées générales des entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation, conformément aux recommandations d'Ethos Services SA.

## 1.6 Résultat et sources des résultats

L'année sous revue se clôture par un excédent des produits de 657,4 millions de francs avant modification de la réserve de fluctuation de valeur. Cet excédent se compose pour l'essentiel du résultat des intérêts, du risque et des coûts:

<b>Composition du résultat de l'Ensemble de la fondation</b>	<b>CHF   2019</b>	<b>CHF   2018</b>
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>824'076'870</b>	<b>-475'264'312</b>
Résultat net des placements	911'790'024	-409'296'226
Rémunération du capital épargne	-22'389'154	-20'165'086
Rémunération du capital de couverture	-25'193'000	-22'881'000
Constitution provision pour protection du capital	-40'131'000	-22'922'000
<b>Résultat du risque</b>	<b>-165'405'206</b>	<b>-10'682'784</b>
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	54'431'360	81'666'242
Montants des sinistres/ajustement provisions techniques	-219'836'566	-92'349'026
<b>Résultat des frais</b>	<b>-9'778'263</b>	<b>-4'569'389</b>
Contributions aux frais d'administration	15'234'150	17'429'138
Produit de prestations fournies	5'916'861	5'799'622
Frais d'administration	-30'929'274	-27'798'149
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>648'893'401</b>	<b>-490'516'485</b>
<b>Résultat de divers produits et frais</b>	<b>8'504'488</b>	<b>9'785'564</b>
<b>Excédent des produits/des charges avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>657'397'888</b>	<b>-480'730'921</b>

Le résultat des intérêts, qui se monte à 824,1 millions de francs, est nettement supérieur à celui de l'année précédente. Des rendements positifs, voire même à deux chiffres, peuvent être générés sur les placements dans presque toutes les catégories de placements. Globalement, il en résulte un rendement de 5,7%. La rémunération des avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimal légal de 1,0% (comptes complémentaires 0,1%), celle des comptes de libre passage à un taux d'intérêt de 0,1% et celle des capitaux de prévoyance des retraités au taux d'intérêt technique en vigueur en 2019 de 2,0% peuvent donc être entièrement financées par les produits des placements de capitaux.

Le résultat du risque, qui se monte à -165,4 millions de francs, est particulièrement négatif, notamment en comparaison avec l'année précédente. Ce résultat s'explique, d'une part, par de plus faibles cotisations de risque à hauteur de 54,4 millions de francs (année précédente 81,7 millions de francs), attribuables à la baisse des cotisations dans la branche Assurance de risque des chômeurs. Les adaptations qui concernent les provisions techniques constituent également un facteur déterminant. Celles-ci comprennent, pour l'année sous revue, le reprovisionnement du capital de couverture d'un montant de 73,8 millions de francs, rendu nécessaire en raison de la réduction du taux d'intérêt technique de 2,0% à 1,5% à la fin de 2019, ainsi qu'un renforcement des provisions techniques d'un montant de 81,0 millions de francs servant à financer une nouvelle baisse du taux d'intérêt technique.

Avec -9,8 millions de francs, le résultat des frais est à nouveau négatif, car, à quelques exceptions près, aucune contribution aux frais n'a été prélevée dans la branche CLP pour les comptes de libre passage. Dans les branches LPP et AC, les contributions aux frais couvrent les frais administratifs courants. Dans la branche CR, le Fonds de Garantie LPP (FdG) prend en charge les frais d'administration.



## 1.7 Comptes annuels de l'Ensemble de la fondation

### Bilan de l'Ensemble de la fondation

<b>ACTIF</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
<b>Placements de la fortune</b>	<b>18'168'413'466.27</b>	<b>15'720'947'296.28</b>
Liquidités	157'084'514.42	79'941'920.34
Créances envers les cotisants	119'237'965.35	131'860'028.27
Autres créances	28'980'370.60	31'435'218.55
Avoirs auprès de tiers	1'271'210.54	691'675.59
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	5'730'012.12	3'567'383.39
Avoirs auprès du Fonds de Garantie	18'976'961.58	26'191'649.86
Avoirs auprès de destinataires	3'002'186.36	984'509.71
Placements de capitaux	17'859'282'849.89	15'473'331'631.77
Liquidités/Short Duration	6'735'710'657.86	6'062'139'428.80
Obligations Suisse	3'518'388'158.79	3'070'786'785.82
Obligations Monde	2'802'498'799.87	2'419'140'586.28
Actions Suisse	840'369'992.83	701'260'286.26
Actions Monde	2'001'133'397.21	1'599'515'992.34
Actions marchés émergents	321'598'147.55	279'605'273.15
Matières premières	203'586'227.04	194'865'607.77
Valeurs immobilières Suisse	1'317'319'610.36	1'051'561'876.10
Valeurs immobilières monde	79'883'017.37	67'381'966.16
FX Overlay	38'794'841.01	27'073'829.09
Équipements d'exploitation	3'827'766.01	4'378'497.35
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>1'562'432.33</b>	<b>3'410'540.16</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>18'169'975'898.60</b>	<b>15'724'357'836.44</b>

<b>PASSIF</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
<b>Engagements</b>	<b>572'733'706.79</b>	<b>426'427'651.24</b>
Prestations de libre passage et rentes	63'391'259.23	73'021'315.64
Autres dettes	509'342'447.56	353'406'335.60
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>5'732'079.00</b>	<b>5'183'130.49</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>206'158.53</b>	<b>312'531.01</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>395'914.00</b>	<b>1'308'474.32</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>15'841'179'842.87</b>	<b>14'198'795'740.30</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	13'542'117'513.74	12'201'679'740.30
Capital de prévoyance rentiers	1'382'550'329.13	1'210'523'000.00
Provisions techniques	916'512'000.00	786'593'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>1'454'791'674.14</b>	<b>835'099'264.44</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>	<b>294'936'523.27</b>	<b>257'231'044.64</b>
Capital de la fondation	5'000.00	5'000.00
Fonds libres (au 01.01.)	257'226'044.64	267'407'655.34
Excédent des produits (+)/des charges (-)	37'705'478.63	-10'181'610.70
<b>Total des passifs</b>	<b>18'169'975'898.60</b>	<b>15'724'357'836.44</b>

## Compte d'exploitation de l'Ensemble de la fondation

	CHF   2019	CHF   2018
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>214'102'403.44</b>	<b>235'175'099.02</b>
Cotisations des salariés	95'868'030.38	106'508'674.32
Cotisations des employeurs	107'684'224.72	119'918'537.87
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations	-70'339.04	-54'660.68
Primes uniques et rachats	4'481'052.06	3'608'762.57
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	0.00	42'311.35
Subsides du Fonds de Garantie pour structure d'âge défavorable	5'443'619.20	5'052'757.00
Attribution/amortissement avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	695'816.12	98'716.59
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>3'859'976'091.68</b>	<b>3'304'737'632.00</b>
Apports de libre passage	3'853'772'381.04	3'299'120'717.06
Versements pour nouvelles affiliations	29'823.99	20'438.39
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	6'173'886.65	5'596'476.55
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>4'074'078'495.12</b>	<b>3'539'912'731.02</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-442'315'573.09</b>	<b>-419'656'639.83</b>
Rente de vieillesse	-52'849'347.08	-46'832'006.29
Rentes de survivants	-6'667'034.28	-6'375'073.63
Rentes d'invalidité	-23'361'718.13	-22'802'264.42
Rentes pour enfants	-2'854'446.15	-2'725'199.25
Prestations en capital à la retraite	-320'570'649.37	-303'163'563.57
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-39'666'886.64	-39'275'143.97
Prestations de libre passage cas de sinistres	3'654'508.56	1'516'611.30
<b>Prestation de sortie</b>	<b>-2'218'561'588.67</b>	<b>-2'196'764'434.18</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'157'838'168.25	-2'135'047'967.29
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat	-22'879'729.37	-18'006'270.40
Versements droits fondés sur liquidations partielles	-75'255.69	-224'283.82
Versements capital de couverture en cas de résiliation du contrat	-805'256.65	-2'758'331.39
Versements RCE en cas de résiliation du contrat	-36'033.44	0.00
Versements anticipés EPL/divorce	-36'927'145.27	-40'727'581.28
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-2'660'877'161.76</b>	<b>-2'616'421'074.01</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-1'642'382'430.09</b>	<b>-980'601'725.45</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-1'318'153'319.13	-790'365'989.18
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers	-172'027'329.13	-132'925'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-129'919'000.00	-37'158'000.00
Rémunération du capital épargne	-22'389'154.31	-20'165'085.60
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	106'372.48	12'349.33
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-958'501.30</b>	<b>-784'281.00</b>
Cotisations au Fonds de Garantie	-958'501.30	-784'281.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-230'139'598.03</b>	<b>-57'894'349.44</b>

## Compte d'exploitation de l'Ensemble de la fondation

	CHF   2019	CHF   2018
<b>Résultat net des placements</b>	<b>911'790'024.22</b>	<b>-409'296'226.30</b>
Intérêts des autres créances	2'098'481.20	2'835'499.98
Rémunération des placements de capitaux	935'925'772.54	-386'252'123.58
Résultat liquidités/Short Duration	-32'950'414.50	-33'670'356.45
Résultat Obligations Suisse	27'637'554.35	-10'599'198.87
Résultat Obligations Monde	98'549'448.81	-65'323'875.21
Résultat Actions Suisse	196'535'271.74	-63'610'211.75
Résultat Actions Monde	378'623'575.99	-136'924'320.09
Résultat actions marchés émergents	44'900'178.86	-43'674'679.43
Résultat matières premières	24'362'978.90	-29'159'682.51
Résultat valeurs immobilières Suisse	174'511'138.77	-15'360'829.06
Résultat valeurs immobilières monde	5'115'465.66	958'522.10
Résultat FX Overlay	18'640'573.96	11'112'507.69
Frais de gestion de la fortune	-24'312'397.42	-24'097'904.22
Charges d'intérêts	-1'921'832.10	-1'781'698.48
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>	<b>912'560.32</b>	<b>8'834'744.93</b>
<b>Autres produits</b>	<b>9'214'729.17</b>	<b>9'288'468.40</b>
Produits de prestations fournies	5'916'860.72	5'799'621.87
Produits divers	3'297'868.45	3'488'846.53
<b>Autres frais</b>	<b>-3'450'553.48</b>	<b>-3'865'409.88</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-30'929'273.87</b>	<b>-27'798'149.17</b>
Administration générale et amortissements	-30'506'119.36	-27'400'846.41
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle	-298'154.51	-272'302.76
Autorités de surveillance	-125'000.00	-125'000.00
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>657'397'888.33</b>	<b>-480'730'921.46</b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-619'692'409.70</b>	<b>470'549'310.76</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>	<b>37'705'478.63</b>	<b>-10'181'610.70</b>

## **2 CLP Comptes de libre passage**

## 2 CLP Comptes de libre passage

En vertu de l'art. 60, al. 5, LPP, la Fondation institution supplétive LPP a reçu de la Confédération suisse le mandat de gérer les comptes de libre passage. Les assurés qui quittent une institution de prévoyance sont tenus de notifier à leur institution de prévoyance sous quelle forme admise ils entendent maintenir leur couverture de prévoyance. A défaut de notification, l'institution de prévoyance verse, au plus tôt six mois, mais au plus tard deux ans après la survenance du cas de libre passage, la prestation de sortie, y compris les intérêts, à l'institution supplétive (art. 4, al. 2, LFLP). En cas de sortie, les assurés peuvent également demander à leur ancienne institution de prévoyance de transférer la prestation de libre passage à l'institution supplétive.

### 2.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP		2019	2018
Nombre de comptes		1'194'107	1'126'756
Excédent des produits/des charges <sup>1</sup>	CHF	583'012'752	-354'308'734
Rendement sur les placements de capitaux	CHF	5.2%	-2.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	13'802'993'429	11'842'144'625
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	12'696'855'660	11'319'019'608
Degré de couverture (effectif) <sup>2</sup>		108.7%	104.6%
Degré de couverture (théorique) <sup>2</sup>		112.7%	112.2%
Frais d'administration par compte	CHF	9.52	8.56

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur

<sup>2</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations»

La croissance de ces dernières années s'accroît encore au cours de l'année sous revue. Les entrées de nouveaux fonds de prévoyance, déjà très élevées l'année précédente (3,2 milliards de francs), augmentent à nouveau en 2019 pour atteindre 3,8 milliards de francs. Etant donné que les sorties de fonds à hauteur de 2,3 milliards de francs sont pratiquement inchangées par rapport à l'année précédente, l'afflux net des fonds de prévoyance passe à 1,5 milliard de francs (année précédente: 0,9 milliard de francs). Environ 270'000 opérations (apports et versements) sont enregistrées dans la branche CLP en 2019. Il s'agit d'une nouvelle hausse de 8% par rapport à l'année précédente, qui avait déjà enregistré un nombre exceptionnellement élevé de transactions. Les frais d'administration sont restés à un très bas niveau de 9.52 francs par compte (voir également les commentaires sur les frais administratifs au chapitre 2.6).

## 2.2 Membres actifs et rentiers

---

### 2.2.1 Assurés actifs

Evolution de l'effectif des assurés actifs	Nombre   2019	Nombre   2018
<b>Nombre d'assurés actifs au 01.01.</b>	<b>1'126'756</b>	<b>1'066'726</b>
Entrées	143'847	140'889
Sorties	-76'496	-80'859
<b>Nombre d'assurés actifs au 31.12.</b>	<b>1'194'107</b>	<b>1'126'756</b>

### 2.2.2 Bénéficiaires de rentes

Aucune rente n'est versée dans la branche CLP.

## 2.3 Nature de l'application du but

---

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne selon la LFLP. Il n'y a aucune couverture du risque supplémentaire. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

## 2.4 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

---

### 2.4.1 Nature de la couverture des risques

La branche CLP assume les risques liés aux placements dans leur intégralité, mais elle n'assume aucun risque actuariel.

## 2.4.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne

L'avoir d'épargne augmente au cours de l'année sous revue de 12,2% (année précédente 7,5%).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne	CHF   2019	CHF   2018
<b>Etat des avoirs d'épargne au 01.01.</b>	<b>10'989'339'608</b>	<b>10'225'264'697</b>
Apports de libre passage	3'598'012'385	3'008'448'242
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	5'102'542	4'639'972
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'979'963'960	-1'965'827'973
Versements anticipés EPL/divorce	-33'297'757	-37'974'249
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-264'521'092	-255'935'387
Dissolution pour contributions aux frais	-104'700	-111'600
Versements indus	-271'049	69'300
Rémunération des avoirs d'épargne	12'748'682	10'766'607
<b>Total des avoirs d'épargne au 31.12.</b>	<b>12'327'044'660</b>	<b>10'989'339'608</b>

En raison du niveau durablement faible des intérêts, les institutions de prévoyance transfèrent les prestations de libre passage des destinataires sortants à l'institution supplétive nettement plus tôt que par le passé. Il s'ensuit que l'année sous revue, comme l'année précédente, affiche un volume anormalement élevé d'apports de libre passage ainsi que de prestations de libre passage versées par la suite en cas de sortie. Au cours de l'année sous revue, les apports de libre passage sont rémunérés, comme l'année précédente, à 0,1%.

## 2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
<b>Total des avoirs d'épargne</b>	<b>12'327'044'660</b>	<b>10'989'339'608</b>
Prestations de libre passage selon LPP (compte-témoin)	7'923'450'995	7'108'659'410

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 12,3 milliards de francs, 64,3% (année précédente 64,7%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP. Ceci confirme l'observation faite depuis des années selon laquelle près d'un tiers des prestations de libre passage versées à l'institution supplétive relèvent de la part surobligatoire.

## 2.4.4 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Bien que la branche CLP ne soit pas exposée à des risques actuariels au sens traditionnel du terme, la garantie octroyée sur la valeur nominale et les possibilités restreintes d'assainissement nécessitent malgré tout une provision technique supplémentaire, à savoir la provision pour la protection du capital:

Développement des provisions techniques	CHF   2019	CHF   2018
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>329'680'000</b>	<b>306'758'000</b>
Modification provision pour protection du capital	40'131'000	22'922'000
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>369'811'000</b>	<b>329'680'000</b>

La valeur-cible de la provision pour la protection du capital est de 3,0% de l'avoir d'épargne et est entièrement atteinte.

## 2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Cette branche n'est pas exposée à des risques actuariels au sens traditionnel du terme.

## 2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	12'696'855'660	11'319'019'608
Réserve de fluctuation de valeur	1'106'137'769	523'125'017
<b>Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires</b>	<b>13'802'993'429</b>	<b>11'842'144'625</b>
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>108.7%</b>	<b>104.6%</b>

L'augmentation du degré de couverture de 4,1 points de pourcentage s'explique principalement par des rendements de placements de capitaux positifs. Pour sa part, l'effet de dilution à la suite de l'afflux net élevé des apports de libre passage a un impact négatif sur l'évolution du degré de couverture.

## 2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF   2019	CHF   2018
<b>Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.</b>	<b>523'125'018</b>	<b>877'433'752</b>
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	583'012'752	-354'308'734
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>1'106'137'769</b>	<b>523'125'018</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>1'612'500'669</b>	<b>1'380'920'392</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-506'362'900	-857'795'375

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon une méthode économique-financière. Un niveau de sécurité de 99% et un horizon temporel de deux ans sont utilisés dans le calcul. Dans le domaine CLP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est de 12,7% (année précédente 12,2%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.



## 2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF   31.12.2019	Quote-part effective	Valeur marchande CHF   31.12.2018	Quote-part effective
Liquidités/Short Duration	42.0%	27.0%	57.5%	6'539'170'617	46.1%	5'848'548'984	48.3%
Obligations Suisse	15.0%	13.0%	17.0%	2'019'339'190	14.2%	1'661'438'218	13.7%
Obligations Monde	16.0%	14.0%	18.0%	2'114'162'668	14.9%	1'767'991'463	14.6%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	651'655'436	4.6%	531'386'543	4.4%
Actions Monde	11.5%	9.0%	14.0%	1'513'004'101	10.7%	1'197'387'345	9.9%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	230'926'734	1.6%	200'773'335	1.7%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	945'078'290	6.7%	761'290'511	6.3%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	0	0.0%	0	0.0%
Matières premières	1.5%	0.5%	2.5%	148'604'970	1.0%	131'345'542	1.1%
FX Overlay				29'201'062	0.2%	19'050'109	0.2%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>14'191'143'067</b>	<b>100.0%</b>	<b>12'119'212'052</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				114'452'192		46'915'530	
<b>Total du bilan</b>				<b>14'305'595'259</b>		<b>12'166'127'582</b>	
Dont placements alternatifs	1.5%	0.5%	7.5%	268'509'294	1.9%	241'997'803	2.0%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	1.5%	0.5%	2.5%	148'604'970	1.0%	131'345'542	1.1%
Autres placements alternatifs <sup>1</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	119'904'324	0.8%	110'652'261	0.9%

<sup>1</sup>placements des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

L'énorme afflux net de près de 1,5 milliard de francs est investi en grande partie sur le marché des taux d'intérêt (Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse et Monde). Un peu plus de 81,0 millions de francs sont investis dans les Valeurs immobilières Suisse et 41,0 millions de francs dans les Actions Monde.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF   31.12.2019	Quote-part effective	Valeur marchande CHF   31.12.2018	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	957'291'709	6.7%	871'945'930	7.2%	50.0%
Actions	2'316'331'628	16.3%	1'910'772'643	15.8%	50.0%
Valeurs immobilières	1'018'001'058	7.2%	771'387'894	6.4%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	63'464'423	0.4%	10'134'522	0.1%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	268'509'294	1.9%	241'997'803	2.0%	15.0%
Créances (fortune restante)	9'631'009'378	67.9%	8'323'107'782	68.7%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>14'191'143'067</b>	<b>100.0%</b>	<b>12'119'212'052</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	878'746'075	6.2%	689'341'122	5.7%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

### 2.5.3 Explications du résultat net des placements

Les gains d'évaluation dans toutes les catégories de placement, à l'exception de Liquidités/Short Duration, produisent un résultat très satisfaisant sur les placements dans la branche CLP. La comparaison avec l'indice de référence montre qu'il aurait été possible d'atteindre un résultat encore plus élevé. Ce retard est principalement dû aux Obligations Suisse: l'institution supplétive investit dans des obligations d'une durée maximale de douze ans, alors que les obligations à long terme apportent des profits de change encore plus importants.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF   31.12.2019	2019 Performance	2019 Benchmark	2019 Variation	Valeur marchande CHF   31.12.2018	2018 Performance
Liquidités/Short Duration	6'539'170'617	-0.6%	-0.9%	0.3%	5'848'548'984	-0.7%
Obligations Suisse	2'019'339'190	0.9%	3.4%	-2.5%	1'661'438'218	-0.4%
Obligations Monde	2'114'162'668	4.0%	5.6%	-1.6%	1'767'991'463	-2.8%
Actions Suisse	651'655'436	30.2%	30.6%	-0.4%	531'386'543	-8.6%
Actions Monde	1'513'004'101	25.9%	25.1%	0.8%	1'197'387'345	-7.9%
Actions marchés émergents	230'926'734	16.1%	16.3%	-0.2%	200'773'335	-13.6%
Valeurs immobilières Suisse	945'078'290	15.3%	16.7%	-1.4%	761'290'511	-2.1%
Valeurs immobilières monde	0	0.0%	0.0%	0.0%	0	0.0%
Matières premières	148'604'970	15.9%	9.9%	6.0%	131'345'542	-13.8%
FX Overlay	29'201'062				19'050'109	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>14'191'143'067</b>	<b>5.2%</b>	<b>6.0%</b>	<b>-0.8%</b>	<b>12'119'212'052</b>	<b>-2.5%</b>
Total global (sans couverture de devises)		5.1%	6.0%	-0.9%		-2.6%

## 2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

<b>Autres dettes</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Apports reçus non attribués	482'570'235	305'315'383
Engagements pour dommages éventuels	549'000	785'000
Engagements auprès d'autres branches de la fondation	15'614'989	14'253'768
Impôt à la source	1'067'042	647'612
Engagements divers	595'019	657'678
<b>Total autres dettes</b>	<b>500'396'285</b>	<b>321'659'441</b>

La hausse de 58,1% des «apports reçus non attribués» par rapport à l'année précédente reflète la forte croissance continue du volume d'activité dans la branche CLP.

<b>Frais d'administration</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
Administration générale et amortissements	11'281'579	9'553'281
Organe de révision	43'278	45'840
Autorité de surveillance	44'424	45'690
<b>Total frais d'administration</b>	<b>11'369'282</b>	<b>9'644'812</b>

Les frais d'administration sont déterminés comme l'année précédente.

<b>Financement des frais d'administration</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
<b>Total frais d'administration</b>	<b>11'369'282</b>	<b>9'644'812</b>
Contribution des assurés aux frais	104'700	111'600
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>11'264'582</b>	<b>9'533'212</b>

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais d'administration n'est prélevée depuis début 2011.

## 2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage

### Bilan Comptes de libre passage

<b>ACTIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Placements de la fortune</b>		<b>14'305'488'327.16</b>	<b>12'166'071'018.97</b>
Liquidités		108'693'604.84	42'733'323.75
Autres créances		4'252'385.71	2'525'200.15
Avoirs auprès de tiers		467'283.86	0.00
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		3'785'101.85	2'525'200.15
Placements de capitaux	2.5.2	14'191'143'067.48	12'119'212'051.54
Liquidités/Short Duration		6'539'170'617.47	5'848'548'984.28
Obligations Suisse		2'019'339'189.51	1'661'438'218.49
Obligations Monde		2'114'162'668.14	1'767'991'462.51
Actions Suisse		651'655'436.40	531'386'543.41
Actions Monde		1'513'004'100.60	1'197'387'344.89
Actions marchés émergents		230'926'734.07	200'773'334.82
Matières premières		148'604'970.01	131'345'542.45
Valeurs immobilières Suisse		945'078'289.73	761'290'511.35
FX Overlay		29'201'061.55	19'050'109.34
Équipements d'exploitation		1'399'269.13	1'600'443.53
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>106'932.16</b>	<b>56'562.90</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>14'305'595'259.32</b>	<b>12'166'127'581.87</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Engagements</b>		<b>500'419'949.91</b>	<b>321'660'735.94</b>
Prestations de libre passage		23'664.88	1'294.87
Autres dettes	2.6	500'396'285.03	321'659'441.07
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>2'181'880.60</b>	<b>2'322'220.61</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>12'696'855'660.04</b>	<b>11'319'019'608.13</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	2.4.2	12'327'044'660.04	10'989'339'608.13
Provisions techniques	2.4.4	369'811'000.00	329'680'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	2.5.1	<b>1'106'137'768.77</b>	<b>523'125'017.19</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>14'305'595'259.32</b>	<b>12'166'127'581.87</b>

## Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	Index	CHF   2019	CHF   2018
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>3'602'835'476.62</b>	<b>3'013'087'179.59</b>
Apports de libre passage		3'597'732'934.72	3'008'447'208.09
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		5'102'541.90	4'639'971.50
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>3'602'835'476.62</b>	<b>3'013'087'179.59</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-264'521'091.70</b>	<b>-255'935'387.21</b>
Prestations en capital à la retraite		-229'569'045.69	-219'873'476.39
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-34'952'046.01	-36'061'910.82
<b>Prestation de sortie</b>		<b>-2'013'261'717.31</b>	<b>-2'003'802'221.67</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1'979'963'960.11	-1'965'827'972.88
Versements anticipés EPL/divorce		-33'297'757.20	-37'974'248.79
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-2'277'782'809.01</b>	<b>-2'259'737'608.88</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-1'377'940'751.91</b>	<b>-787'108'510.71</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-1'325'061'069.51	-753'419'904.11
Dissolution/constitution de provisions techniques		-40'131'000.00	-22'922'000.00
Rémunération du capital épargne		-12'748'682.40	-10'766'606.60
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-52'888'084.30</b>	<b>-33'758'940.00</b>
<b>Résultat net des placements</b>	2.5.3	<b>646'850'934.09</b>	<b>-311'408'005.98</b>
Rémunération des placements de capitaux		665'148'776.09	-292'973'827.15
Résultat liquidités/Short Duration		-31'811'389.33	-32'368'433.92
Résultat Obligations Suisse		14'473'851.78	-6'001'618.70
Résultat Obligations Monde		71'797'727.33	-48'885'790.38
Résultat Actions Suisse		145'590'252.26	-47'761'162.34
Résultat Actions Monde		275'366'697.30	-103'821'196.13
Résultat actions marchés émergents		32'241'017.96	-31'361'036.05
Résultat matières premières		15'523'654.24	-20'569'274.65
Résultat valeurs immobilières Suisse		125'885'936.10	-10'942'380.16
Résultat FX Overlay		16'081'028.45	8'737'065.18
Frais de gestion de la fortune		-17'929'299.09	-17'980'181.12
Charges d'intérêts		-368'542.91	-453'997.71
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres produits</b>		<b>613'772.80</b>	<b>528'072.40</b>
Produits de prestations fournies		104'700.00	111'600.00
Produits divers		509'072.80	416'472.40
<b>Autres frais</b>		<b>-194'589.51</b>	<b>-25'049.21</b>
<b>Frais d'administration</b>	2.6	<b>-11'369'281.50</b>	<b>-9'644'811.59</b>
Administration générale et amortissements		-11'281'579.47	-9'553'281.16
Organe de révision		-43'277.73	-45'840.00
Autorités de surveillance		-44'424.30	-45'690.43
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>583'012'751.58</b>	<b>-354'308'734.38</b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	2.5.1	<b>-583'012'751.58</b>	<b>354'308'734.38</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## **3 LPP Prévoyance professionnelle**

### 3 LPP Prévoyance professionnelle

L'institution supplétive LPP assure le personnel des employeurs ainsi que les particuliers en cas d'assurance facultative dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Elle est tenue d'accepter tout employeur ou toute personne souhaitant être affilié, dans la mesure où il/elle remplit les conditions légales. Sur mandat de la Confédération, l'institution supplétive affine d'office les employeurs qui ne remplissent pas leur obligation d'affiliation à une institution de prévoyance. Elle fournit, en outre, les prestations légales pour les employés ou leurs survivants si l'employeur ne s'est pas encore affilié à une institution de prévoyance. Sur demande, la Fondation transforme une prestation de sortie suite à un divorce en rentes si cette prestation de sortie ne peut pas être transférée à une institution de prévoyance.

Des différences importantes dans la branche LPP par rapport à d'autres institutions de prévoyance découlent également du rôle spécifique de l'institution supplétive. Le nombre élevé annuel des nouvelles affiliations et des résiliations de contrats constitue un défi, dû principalement aux affiliations d'office ainsi qu'aux microentreprises et ménages privés. L'institution supplétive doit admettre par obligation de contracter toutes les entreprises qui s'annoncent à elle. Près d'un quart de toutes les affiliations à l'institution supplétive sont des affiliations d'office, souvent rétroactives. Ces procédures sont très lourdes et engendrent des coûts importants. Dans de nombreux cas, les preneurs d'assurance n'ont pas les ressources financières pour payer les cotisations. Dans ce contexte, l'institution supplétive doit requérir près de 1'700 ouvertures de faillite par an, ce qui correspond à près de 10% de toutes les faillites prononcées en Suisse. Les frais correspondants en vue de l'introduction de procédures d'insolvabilité sont par conséquent élevés. Les pertes résultant d'insolvabilités peuvent être facturées au Fonds de Garantie LPP (FdG) conformément à l'art. 56, al. 1, let. b, LPP.

Ces faits ne doivent cependant pas occulter le fait que l'institution supplétive compte un grand nombre de clients dans son portefeuille, avec lesquels elle travaille sur une base stable depuis des années.

## 3.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP		2019	2018
Nombre d'assurés actifs		37'900	37'517
Nombre de rentes versées		6'735	6'196
Nombre entreprises/affiliations		31'383	30'744
Excédent des produits/des charges <sup>1</sup>	CHF	41'828'397	-113'339'330
Rendement sur les placements de capitaux		8.0%	-2.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	2'971'767'583	2'670'410'579
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	2'704'850'738	2'445'322'132
Degré de couverture (effectif) <sup>2</sup>		109.9%	109.2%
Degré de couverture (théorique) <sup>2</sup>		119.3%	121.0%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	356.77	345.08

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur

<sup>2</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations»

Le nombre indiqué d'assurés actifs à la fin de 2019 comprend un renouvellement de portefeuille de près d'un tiers. Au total, 11'289 nouveaux assurés (année précédente 11'634) sont enregistrés et 10'906 (année précédente 11'468) sortent. Le changement est un peu moins important parmi les entreprises/affiliations. Sur les 31'383 entreprises/affiliations, 6'030 (année précédente 5'611) sont tout à fait nouvelles et 5'391 (année précédente 4'190) partent. Avec les mutations effectuées auprès des assurés restés dans les entreprises/affiliations, la branche LPP traite un grand nombre d'opérations à forte intensité de travail.



## 3.2 Bases et organisation

### Employeurs affiliés

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive est obligée d'affilier les employeurs volontairement ou d'office ainsi que d'assurer des personnes à titre facultatif. Le nombre d'affiliations est présenté dans le tableau ci-après, réparties selon chaque tâche légale:

Entreprises/affiliations	Nombre   31.12.2019	Nombre   31.12.2018
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	6'861	7'401
Affiliations d'office en suspens	606	480
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	19'982	19'190
<b>Total employeurs/entreprises</b>	<b>27'449</b>	<b>27'071</b>
Indépendants (en Suisse) (art. 44 LPP)	524	478
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	284	262
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47/60, al. 2, let. c, LPP)	1'663	1'497
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>2'471</b>	<b>2'237</b>
<b>Affiliations résiliées seulement avec rentes</b>	<b>1'463</b>	<b>1'436</b>
<b>Total entreprises/affiliations</b>	<b>31'383</b>	<b>30'744</b>

Au cours de l'année sous revue, le nombre d'affiliations volontaires augmente de manière significative, tandis que le nombre d'affiliations d'office et de réaffiliations diminue. Ces changements se situent dans la marge de variation normale d'un exercice.

## 3.3 Membres actifs et rentiers

### 3.3.1 Assurés actifs

Le nombre des assurés se répartit comme suit, selon la même structure que pour les affiliations:

Assurés actifs	Nombre   31.12.2019	Nombre   31.12.2018
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	8'362	8'556
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	28'168	27'594
<b>Total assurés actifs dans entreprises affiliées</b>	<b>36'530</b>	<b>36'150</b>
Indépendants (en Suisse) (art. 44 LPP)	390	376
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	234	223
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47/60, al. 2, let. c, LPP)	746	768
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>1'370</b>	<b>1'367</b>
<b>Total assurés actifs</b>	<b>37'900</b>	<b>37'517</b>

Evolution de l'effectif des assurés actifs	Nombre   2019	Nombre   2018
<b>Nombre d'assurés actifs au 01.01.</b>	<b>37'517</b>	<b>37'351</b>
Entrées	11'289	11'634
Sorties	-10'906	-11'468
<b>Nombre d'assurés actifs au 31.12.</b>	<b>37'900</b>	<b>37'517</b>

### 3.3.2 Bénéficiaires de rentes

Dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés. Sauf pour les cas de versement en capital lors d'un départ à la retraite, il résulte en général des rentes en cas de prestation. Le nombre de bénéficiaires de rentes est indiqué dans le tableau ci-après en fonction des différents types de rentes:

Nombre de bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2019	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2018
Rentes de vieillesse	4'902	-148	604	4'446
Rentes d'invalidité	831	-39	85	785
Rentes de conjoint	564	-23	68	519
Rentes provenant de divorce	10	-1	6	5
Rentes d'enfant	428	-84	71	441
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	<b>6'735</b>	<b>-295</b>	<b>834</b>	<b>6'196</b>

La hausse (456) du nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse est due, pour un peu plus de la moitié, à la croissance dans le portefeuille de rentiers FAR.

## 3.4 Nature de l'application du but

### 3.4.1 Explications des plans de prévoyance

La branche LPP offre les plans de prévoyance suivants:

- AN** pour toutes les affiliations d'entreprises en Suisse
- MA** pour les salariés avec plusieurs employeurs (art. 46 LPP)
- SE** pour les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante (art. 44 LPP)
- WG** maintien facultatif de l'assurance (assurances de risques et d'épargne, art. 47 LPP)
- WO** maintien facultatif de l'assurance (assurance d'épargne, art. 47 LPP)
- WR** maintien facultatif de l'assurance pour les chômeurs (assurance de risques, art. 47 LPP)

Tous les plans sont régis par la primauté des cotisations selon la LPP. Dans le plan de prévoyance SE, sur demande de la personne assurée, la part du revenu annuel soumis à l'AVS qui se situe entre le salaire maximal selon l'art. 8 LPP et le salaire maximal en vigueur selon la LAA peut également être assurée. Tant les prestations de vieillesse que celles en cas de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté.

### 3.4.2 Financement, méthodes de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations, et le salarié, le reste. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par la personne assurée.

### 3.4.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Les rentes de survivants et d'invalidité versées depuis 2015 sont augmentées le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ordre du Conseil fédéral. En raison du faible renchérissement et de la situation financière, aucune autre adaptation n'est effectuée.

Les rentes de vieillesse ne sont pas adaptées au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 3.5 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 3.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est entièrement autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La branche Prévoyance professionnelle LPP assume elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité.

### 3.5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance assurés actifs)

L'avoir d'épargne a augmenté au cours de l'année sous revue de 0,2% (année précédente 4,0%).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne	CHF   2019	CHF   2018
<b>Etat des avoirs d'épargne assurés actifs au 01.01.</b>	<b>1'212'340'132</b>	<b>1'165'995'568</b>
Cotisations d'épargne salariés	51'053'959	49'106'315
Cotisations d'épargne employeurs	82'501'035	82'297'437
Autres cotisations et apports	628'441	635'801
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	256'547'839	290'330'263
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	1'071'345	956'505
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	4'481'052	3'608'763
Prestations de libre passage en cas de sortie	-177'900'765	-169'332'703
Versements anticipés EPL/divorce	-3'629'388	-2'622'427
Versements des avoirs d'épargne à la dissolution du contrat	-22'879'729	-18'006'270
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-198'781'538	-200'027'599
Rémunération des avoirs d'épargne	9'640'472	9'398'479
<b>Total des avoirs d'épargne assurés actifs au 31.12.</b>	<b>1'215'072'854</b>	<b>1'212'340'132</b>

Avec environ 2,7 millions de francs, la croissance nette de l'avoir d'épargne est nettement inférieure à celle de l'année précédente (environ 46,3 millions de francs), étant donné que l'afflux net en prestations de libre passage a chuté par rapport à celui de l'année précédente en raison des entrées et des sorties (environ 78,6 millions de francs au lieu de 121,0 millions de francs).

L'avoir d'épargne (compte complémentaire non compris) est rémunéré à 1,0% (année précédente 1,0%). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral. Les comptes complémentaires (pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations») sont rémunérés au cours de l'année sous revue à 0,1%.

### 3.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
<b>Total des avoirs d'épargne assurés actifs</b>	<b>1'215'072'854</b>	<b>1'212'340'132</b>
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte-témoin)	975'889'557	993'465'522

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs de 1'215 millions de francs, 80,3% (année précédente 82,0%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP. L'explication en est que l'institution supplétive gère surtout, conformément à son mandat légal, le régime obligatoire de la prévoyance LPP.

### 3.5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Le capital de couverture des rentes en cours augmente de 16,1% (année précédente 15,5%). Les différentes composantes responsables de la hausse de 157,4 millions de francs (année précédente environ 131,0 millions de francs) sont présentées dans le développement ci-après du capital de couverture.

Développement du capital de couverture pour les rentiers	CHF   2019	CHF   2018
<b>Capital de couverture pour les rentiers (CCR) au 01.01.</b>	<b>974'898'000</b>	<b>843'896'000</b>
Actualisation de la différence	5'275'058	3'582'959
Prestations versées	-63'478'234	-57'402'462
Capital de couverture versé à la résiliation du contrat	-805'257	-2'758'331
Rémunération du capital de couverture	19'224'000	16'912'000
Augmentation du CCR provenant de l'évolution du risque	12'511'842	15'975'650
Augmentation du CCR provenant des avoirs d'épargne (à la retraite)	128'133'475	144'696'184
Mutations rentes en cours	-3'103'000	9'996'000
Modification des bases techniques	59'648'000	0
<b>Total capital de couverture pour les rentiers au 31.12.</b>	<b>1'132'303'884</b>	<b>974'898'000</b>

Le capital de couverture pour les rentiers pour l'année sous revue est rémunéré avec le taux d'intérêt technique en vigueur en 2019 de 2,0%.

Du fait de la poursuite de la forte croissance du nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse (en particulier portefeuille de rentes FAR), l'augmentation du capital de couverture provenant des avoirs d'épargne est de nouveau élevée.

Les entrées et les sorties dans le capital de couverture des rentes en cours apparaissent séparément sous «Mutations».

La position «Modification des bases techniques» consiste principalement en l'augmentation du capital de couverture en raison de la baisse du taux d'intérêt technique de 2,0% à 1,5% à la fin de 2019.

Le capital de couverture total de 1'132,3 millions de francs se répartit comme suit entre les différents types de rente:

<b>Capital de couverture pour les rentiers</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	936'650'176	801'780'000
Capital de couverture pour rentes provenant de divorce	1'957'678	767'000
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	127'876'461	116'321'000
Capital de couverture pour rentes de conjoint	58'723'262	49'065'000
Capital de couverture pour rentes d'enfant	7'096'307	6'965'000
<b>Total capital de couverture pour les rentiers</b>	<b>1'132'303'884</b>	<b>974'898'000</b>

Environ la moitié de la hausse du capital de couverture pour rentes de vieillesse est attribuable aux départs à la retraite FAR. Ce portefeuille compte, fin 2019, 2'694 rentiers avec un capital de couverture de 486 millions de francs (année précédente 2'443 rentiers avec un capital de couverture de 424 millions de francs). Il représentait donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

### 3.5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

<b>Récapitulation des provisions techniques</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Provision pour changement de tarif/longévité	22'504'000	14'519'000
Provision pour taux de conversion excessif	170'675'000	140'448'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	79'611'000	75'047'000
Provision pour cas de surassurance	5'216'000	4'906'000
Provision pour fluctuation du risque	9'468'000	23'164'000
Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	70'000'000	0
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>357'474'000</b>	<b>258'084'000</b>

#### Provision pour changement de tarif/longévité

Une provision est constituée afin de faire face aux coûts engendrés par la hausse attendue de l'espérance de vie. La provision augmente chaque année de 0,5% du capital de couverture des rentes viagères courantes. Une provision de 2,0% (année précédente 1,5%) du capital de couverture est ainsi constituée au 31 décembre 2019 pour les engagements de rentes viagères en cours.

#### Provision pour taux de conversion excessif

En cas de retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans, l'avoir de vieillesse est converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6,8%. Avec les bases de calcul actuelles LPP 2015 et un taux d'intérêt technique de 1,5%, il en résulte un taux de conversion technique «correct» de l'ordre de 4,9%. Une provision est constituée afin de préfinancer les pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues pour un départ à la retraite normal à 65/64 ans des assurés actifs qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan, en tenant compte d'un taux de retrait en capital de 40%. La provision ainsi déterminée s'élève à 14% du capital épargne.

#### Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. .

## Provision pour cas de surassurance

Cette provision est constituée pour les rentes d'invalidité entièrement ou partiellement réduites à la date de clôture du bilan. Etant donné que cette réduction peut diminuer de nouveau, par exemple si une rente d'enfant n'est plus payable ou si des prestations de survivants doivent être versées en cas de décès pour des raisons autres qu'une invalidité accidentelle, il convient de prévoir une provision à cet effet.

## Provision pour fluctuation du risque

La provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et une pour fluctuation du risque des rentes en cours. La valeur-cible de la provision pour fluctuation du risque pour les assurés actifs est définie sur la base d'une analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 1,5% et un niveau de sécurité de 99%. La valeur-cible pour l'année sous revue se monte à 4,7 millions de francs. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (cinq fois la valeur théorique). Au cours de l'année sous revue, cette provision diminue, passant de 16,7 millions de francs l'année précédente à la marge inférieure de 2,3 millions de francs.

La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève en pourcent du capital de couverture des rentes en cours. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes. Au cours de l'année sous revue, la provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes se monte à 0,6% (année précédente 0,7%) du capital de couverture des rentes viagères

## Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique

La provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique est constituée dans le but de préfinancer les coûts des futures baisses du taux d'intérêt technique.

Les provisions techniques ont augmenté de 38,5% (année précédente 6,4%). Les différentes composantes responsables de la hausse de 99,4 millions de francs (année précédente 15,5 millions de francs) sont présentées dans le tableau ci-après:

Développement des provisions techniques	CHF   2019	CHF   2018
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>258'084'000</b>	<b>242'601'000</b>
Modification provision pour changement de tarif/longévité	7'985'000	6'150'000
Modification provision pour taux de conversion excessif	30'227'000	-5'272'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	4'564'000	53'000
Modification provision pour cas de surassurance	310'000	-739'000
Modification provision pour fluctuation du risque	-13'696'000	15'291'000
Modification provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	70'000'000	0
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>357'474'000</b>	<b>258'084'000</b>

Avec un taux d'intérêt technique inchangé de 2,0%, la provision pour taux de conversion excessif diminue de 7,7 millions de francs, notamment en raison de la diminution du nombre d'assurés actifs dans le cadre du contrat FAR. En revanche, la baisse du taux d'intérêt technique à 1,5% fait augmenter la provision de 38,0 millions de francs, ce qui se traduit par une augmentation de 30,2 millions de francs par rapport à l'année précédente.

En raison de la baisse du taux d'intérêt technique à 1,5% et de l'augmentation subséquente de la provision pour taux de conversion excessif, la provision pour fluctuation du risque est réduite d'un montant global de 13,7 millions de francs.

La provision nouvellement constituée en vue de la baisse du taux d'intérêt technique correspond au besoin de financement pour une réduction du taux d'intérêt technique de 0,3 point de pourcentage.

### 3.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'année sous revue 2019 montre que la situation financière à la date de clôture reste bonne grâce à la réserve de fluctuation de valeur, aux provisions bien constituées et aux cotisations de risque élevées. L'expert juge problématique le rendement escompté qui est inférieur au rendement théorique.

### 3.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes est déterminé sur la base des tables périodiques «LPP 2015, (TP 2015), 1,5%».

### 3.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Pour l'année sous revue, le taux d'intérêt technique est réduit de 2,0% à 1,5% à la fin de l'année 2019.

### 3.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	2'704'850'738	2'445'322'132
Réserve de fluctuation de valeur	266'911'845	225'083'447
Capital de la Fondation	5'000	5'000
<b>Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires</b>	<b>2'971'767'583</b>	<b>2'670'410'579</b>
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>109.9%</b>	<b>109.2%</b>

Malgré la baisse du taux d'intérêt technique et la constitution d'une provision pour une nouvelle réduction du taux d'intérêt, le degré de couverture peut être augmenté de 0,7 point de pourcentage grâce au résultat positif sur les placements de capitaux.

## 3.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 3.6.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF   2019	CHF   2018
<b>Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.</b>	<b>225'083'447</b>	<b>338'422'777</b>
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	41'828'397	-113'339'330
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>266'911'844</b>	<b>225'083'447</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>522'036'192</b>	<b>513'517'648</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-255'124'349	-288'434'201

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique-financière. Un niveau de sécurité de 99% et un horizon temporel de deux ans sont utilisés dans le calcul. Dans la branche LPP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur se monte à 19,3% (année précédente 21,0%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

### 3.6.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF   31.12.2019	Quote-part effective	Valeur marchande CHF   31.12.2018	Quote-part effective
Liquidités/Short Duration	1.0%	0.0%	5.0%	39'626'950	1.3%	52'307'287	2.0%
Obligations Suisse	46.0%	41.0%	51.0%	1'289'264'662	45.1%	1'191'669'932	46.1%
Obligations Monde	20.0%	18.0%	22.0%	536'293'821	18.8%	515'526'045	20.0%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	143'751'451	5.0%	129'417'489	5.0%
Actions Monde	12.0%	10.0%	14.0%	373'882'027	13.1%	297'127'244	11.5%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	64'466'016	2.3%	56'048'327	2.2%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	290'566'863	10.2%	235'927'602	9.1%
Valeurs immobilières monde	2.0%	1.0%	3.0%	55'959'586	2.0%	50'970'708	2.0%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	54'981'257	1.9%	47'305'162	1.8%
FX Overlay				7'538'859	0.3%	6'154'490	0.2%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>2'856'331'493</b>	<b>100.0%</b>	<b>2'582'454'285</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				205'995'109		209'909'820	
<b>Total du bilan</b>				<b>3'062'326'602</b>		<b>2'792'364'105</b>	
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	83'581'589	2.9%	89'126'737	3.4%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	54'981'257	1.9%	47'305'162	1.8%
Autres placements alternatifs <sup>1</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	28'600'332	1.0%	41'821'575	1.6%

<sup>1</sup> placements des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.



La stratégie de placement est basée conformément aux règles et mise en œuvre avec des divergences mineures. L'évolution des différentes valeurs modifie les pondérations effectives des catégories de placement. Des Obligations Suisse doivent donc être achetées, et des Actions Suisse vendues au cours de l'année. Il est également possible d'investir un peu plus de 20 millions de francs dans des fondations de placement immobilier suisses.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF   31.12.2019	Quote-part effective	Valeur marchande CHF   31.12.2018	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	579'684'558	20.3%	521'086'185	20.2%	50.0%
Actions	562'778'842	19.7%	477'885'032	18.5%	50.0%
Valeurs immobilières	364'295'750	12.8%	288'026'106	11.2%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	71'642'430	2.5%	52'110'684	2.0%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	83'581'589	2.9%	89'126'737	3.4%	15.0%
Créances (fortune restante)	1'265'990'754	44.3%	1'206'330'225	46.7%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>2'856'331'493</b>	<b>100.0%</b>	<b>2'582'454'285</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	227'126'736	8.0%	204'565'263	7.9%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 sont respectées.

### 3.6.3 Explications du résultat net des placements

La performance des placements en termes absolus dans la branche LPP est très réjouissante, avec +8,0%. A l'exception de Liquidités/Short Duration, toutes les catégories de placement contribuent à ce résultat. Le retard de 1,3 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence représente toutefois un bémol. Etant donné que la détention d'obligations à long terme n'est pas suffisamment rémunérée en comparaison avec la détention d'obligations à court terme (courbe des intérêts plate) et que les obligations à long terme comportent un risque de taux d'intérêt élevé, l'institution supplétive investit depuis deux ans uniquement dans des titres d'une durée maximale de douze ans. Toutefois, si les taux d'intérêt baissent, comme en 2019, un manque à gagner doit être pris en considération. Le rendement relatif positif dans le domaine des matières premières est également notable. En l'occurrence, les deux fonds de placement actifs gérés selon des critères quantitatifs réalisent un solide rendement excédentaire.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF   31.12.2019	2019 Performance	2019 Benchmark	2019 Variation	Valeur marchande CHF   31.12.2018	2018 Performance
Liquidités/Short Duration	39'626'950	-1.0%	-0.9%	-0.1%	52'307'287	-0.7%
Obligations Suisse	1'289'264'662	0.9%	3.4%	-2.5%	1'191'669'932	-0.4%
Obligations Monde	536'293'821	4.0%	5.6%	-1.6%	515'526'045	-2.8%
Actions Suisse	143'751'451	30.2%	30.6%	-0.4%	129'417'489	-8.6%
Actions Monde	373'882'027	25.8%	25.1%	0.7%	297'127'244	-7.9%
Actions marchés émergents	64'466'016	16.1%	16.3%	-0.2%	56'048'327	-13.6%
Valeurs immobilières Suisse	290'566'863	16.6%	16.6%	0.0%	235'927'602	-2.5%
Valeurs immobilières monde	55'959'586	5.7%	5.7%	0.0%	50'970'708	0.2%
Matières premières	54'981'257	16.2%	9.9%	6.3%	47'305'162	-13.1%
FX Overlay	7'538'859				6'154'490	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>2'856'331'493</b>	<b>8.0%</b>	<b>9.3%</b>	<b>-1.3%</b>	<b>2'582'454'285</b>	<b>-2.8%</b>
Total global (sans couverture de devises)		7.9%	9.4%	-1.5%		-2.9%

### 3.6.4 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Créances envers les cotisants	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Créances envers les cotisants	119'237'965	131'860'028

Aucun placement n'est effectué auprès des employeurs affiliés: à la date de clôture du bilan, il existe des créances envers les cotisants à hauteur de 119,2 millions de francs (année précédente 131,9 millions de francs). Les créances se composent essentiellement des cotisations d'épargne et de risque pour employeurs et salariés, mais aussi des produits d'intérêts sur ces créances ainsi que des coûts refacturés et des frais réglementaires. Les créances envers les cotisants non recouvrables sont en grande partie réglées avec le FdG (voir également justification avoir FdG insolvabilité au chapitre 3.7).

<b>Réserves de cotisations d'employeur</b>	CHF   2019	CHF   2018
<b>Réserves de cotisations d'employeur au 01.01.</b>	<b>312'531</b>	<b>324'880</b>
Apports	0	42'311
Versements	-36'033	0
Compensation avec cotisations d'employeur	-70'339	-54'661
<b>Total des réserves de cotisations d'employeur au 31.12.</b>	<b>206'158</b>	<b>312'531</b>

Les réserves de cotisations des employeurs (RCE) sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation. Les réserves de cotisations des employeurs ne sont pas rémunérées.

### 3.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

<b>Avoir auprès du Fonds de Garantie (FdG) pour insolvabilité (art. 56 LPP)</b>	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Solde d'ouverture de l'avoir auprès du FdG (insolvabilité)	16'327'389	22'615'324
Productions au FdG pour insolvabilité	27'037'065	29'927'616
Paiements du FdG (insolvabilité) pour l'année sous revue	-26'645'538	-27'426'588
Paiements du FdG (insolvabilité) pour les années précédentes	-649'902	-5'702'615
Réception ultérieure dividende de faillite	-1'668'433	-2'582'321
Compensations des avoirs de vieillesse (insolvabilité)	-6'032'800	-1'618'848
Remboursements au Fonds de Garantie (insolvabilité)	4'323'820	1'017'496
Ecritures de correction et autres comptabilisations	-371'942	-1'392
Attributions/amortissements de l'avoir auprès du Fonds de Garantie <sup>1</sup>	695'817	98'717
<b>Solde final de l'avoir auprès du Fonds de Garantie (insolvabilité)</b>	<b>13'015'477</b>	<b>16'327'389</b>

<sup>1</sup> impact sur le résultat; voir compte d'exploitation

Une réduction ciblée, commencée l'année précédente, des cas en relation avec le FdG et une comptabilisation rapide des paiements du FdG entraînent, au cours de l'année sous revue, une autre réduction de l'avoir comptabilisé auprès du FdG issu de cas d'insolvabilité.

<b>Avoir auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisations</b>	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Avoir auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisations	4'500'716	8'563'034

L'avoir auprès du FdG résultant de subsides et de cotisations se compose du solde des subsides du FdG pour structure d'âge défavorable diminué des cotisations ordinaires de l'institution supplétive au FdG. L'avoir à la date de clôture du bilan de l'année précédente comprend les créances nettes de deux exercices.

<b>Autres dettes</b>	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Apports reçus non attribués	18'500'360	39'703'817
Cotisations payées d'avance par les entreprises	4'666'013	4'983'985
Impôt à la source	292'226	96'131
Engagements divers	905'771	970'359
<b>Total autres dettes</b>	<b>24'364'370</b>	<b>45'754'292</b>

La réduction de plus de 50% des «apports reçus non attribués» par rapport à l'année précédente repose sur l'augmentation de la capacité de traitement des postes ouverts.

<b>Provisions non techniques</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Ducroire issu des recouvrements	69'012	941'902
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>69'012</b>	<b>941'902</b>

Au cours des années précédentes, les provisions non techniques comprenaient un ducroire de 5% sur l'avoir auprès du FdG issu de cas d'insolvabilité. En raison de la réduction ciblée des cas en cours, en particulier des cas anciens, aucun correctif de valeur de ces provisions n'est nécessaire au cours de l'année sous revue.

<b>Produits divers</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
Réimputation émoluments	2'572'529	2'760'478
Réception ultérieure dividende de faillite	0	1'582
Commission pour traitement impôt à la source	46'834	38'819
Divers	164'303	256'333
<b>Total produits divers</b>	<b>2'783'666</b>	<b>3'057'212</b>

<b>Frais d'administration</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
Administration générale et amortissements	15'598'370	14'876'762
Organe de révision	94'799	76'400
Expert en matière de prévoyance professionnelle	46'035	40'651
Autorité de surveillance	66'878	67'413
Autres honoraires	118'531	23'305
<b>Total frais d'administration</b>	<b>15'924'612</b>	<b>15'084'531</b>

Les frais d'administration sont déterminés comme l'année précédente.

<b>Financement des frais d'administration</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
<b>Total frais d'administration</b>	<b>15'924'612</b>	<b>15'084'531</b>
Contributions ordinaires assurés et employeurs	12'386'268	12'426'694
Participations aux frais pour débours extraordinaires	4'588'849	4'624'252
<b>Total cotisations</b>	<b>16'975'117</b>	<b>17'050'946</b>
<b>Résultat (excédent)</b>	<b>1'050'505</b>	<b>1'966'415</b>

Les contributions aux frais pour débours extraordinaires sont, entre autres, des frais de rappel et de recouvrement, des frais pour dépôts d'insolvabilité auprès du FdG et des frais de résiliation de la convention d'affiliation. Les contributions aux frais pour débours extraordinaires correspondent aux produits des prestations fournies.

## 3.8 Comptes annuels Prévoyance professionnelle

### Bilan Prévoyance professionnelle

<b>ACTIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Placements de la fortune</b>		<b>3'061'457'987.03</b>	<b>2'792'280'650.18</b>
Liquidités		41'113'212.54	30'803'230.50
Créances envers les cotisants	3.6.4	119'237'965.35	131'860'028.27
Autres créances		42'712'529.70	44'801'760.72
Avoirs auprès d'autres branches de la fondation		20'446'705.24	17'920'581.94
Avoirs auprès de tiers		654'510.53	691'675.59
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		1'509'280.34	810'257.06
Avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	3.7	13'015'477.14	16'327'389.22
Avoirs auprès du Fonds de Garantie art.12 LPP		237'457.20	237'457.20
Avoirs auprès du Fonds de Garantie subside et cotisations	3.7	4'500'716.00	8'563'034.00
Avoirs auprès de destinataires		2'348'383.25	251'365.71
Placements de capitaux	3.6.2	2'856'331'492.98	2'582'454'284.94
Liquidités/Short Duration		39'626'950.32	52'307'287.11
Obligations Suisse		1'289'264'662.37	1'191'669'932.06
Obligations Monde		536'293'820.78	515'526'045.03
Actions Suisse		143'751'450.55	129'417'489.05
Actions Monde		373'882'027.42	297'127'243.71
Actions marchés émergents		64'466'016.08	56'048'326.69
Matières premières		54'981'257.03	47'305'162.24
Valeurs immobilières Suisse		290'566'863.28	235'927'601.68
Valeurs immobilières monde		55'959'586.21	50'970'707.74
FX Overlay		7'538'858.94	6'154'489.63
Équipements d'exploitation		2'062'786.46	2'361'345.75
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>868'614.52</b>	<b>83'454.71</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>3'062'326'601.55</b>	<b>2'792'364'104.89</b>

## Bilan Prévoyance professionnelle

<b>PASSIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Engagements</b>		<b>87'391'827.30</b>	<b>118'371'355.21</b>
Prestations de libre passage et rentes		63'027'457.68	72'617'062.90
Autres dettes	3.7	24'364'369.62	45'754'292.31
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>2'892'021.01</b>	<b>2'327'736.93</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur</b>	3.6.4	<b>206'158.53</b>	<b>312'531.01</b>
<b>Provisions non techniques</b>	3.7	<b>69'012.00</b>	<b>941'902.32</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>2'704'850'738.07</b>	<b>2'445'322'132.17</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	3.5.2	1'215'072'853.70	1'212'340'132.17
Capital de prévoyance rentiers	3.5.4	1'132'303'884.37	974'898'000.00
Provisions techniques	3.5.5	357'474'000.00	258'084'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	3.6.1	<b>266'911'844.64</b>	<b>225'083'447.25</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Capital de la fondation		5'000.00	5'000.00
Fonds libres		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>3'062'326'601.55</b>	<b>2'792'364'104.89</b>

## Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF   2019	CHF   2018
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>206'982'697.64</b>	<b>197'656'766.87</b>
Cotisations des salariés		92'494'813.43	88'544'331.77
Cotisations des employeurs		103'937'735.87	100'364'548.27
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations		-70'339.04	-54'660.68
Primes uniques et rachats		4'481'052.06	3'608'762.57
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur		0.00	42'311.35
Subsides du Fonds de Garantie pour structure d'âge défavorable	3.7	5'443'619.20	5'052'757.00
Attribution/amortissement avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	3.7	695'816.12	98'716.59
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>257'140'615.06</b>	<b>291'650'452.41</b>
Apports de libre passage		256'039'446.32	290'673'508.97
Versements pour nouvelles affiliations		29'823.99	20'438.39
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		1'071'344.75	956'505.05
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>464'123'312.70</b>	<b>489'307'219.28</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-154'540'977.24</b>	<b>-140'738'384.59</b>
Rente de vieillesse		-52'849'347.08	-46'832'006.29
Rentes de survivants		-2'978'058.16	-2'649'554.35
Rentes d'invalidité		-5'893'821.52	-5'792'885.56
Rentes pour enfants		-942'290.68	-833'707.80
Prestations en capital à la retraite		-91'001'603.68	-83'290'087.18
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-4'530'364.68	-2'856'754.71
Prestations de libre passage cas de sinistres		3'654'508.56	1'516'611.30
<b>Prestation de sortie</b>		<b>-205'299'871.36</b>	<b>-192'962'212.51</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-177'874'208.14	-169'219'994.41
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat		-22'879'729.37	-18'006'270.40
Versements droits fondés sur liquidations partielles	6.9.1	-75'255.69	-224'283.82
Versements capital de couverture en cas de résiliation du contrat		-805'256.65	-2'758'331.39
Versements RCE en cas de résiliation du contrat		-36'033.44	0.00
Versements anticipés EPL/divorce		-3'629'388.07	-2'753'332.49
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-359'840'848.60</b>	<b>-333'700'597.10</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-259'422'233.42</b>	<b>-192'817'214.74</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		6'907'750.38	-36'946'085.07
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers		-157'405'884.37	-131'002'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques		-99'390'000.00	-15'483'000.00
Rémunération du capital épargne		-9'640'471.91	-9'398'479.00
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		106'372.48	12'349.33
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-958'501.30</b>	<b>-784'281.00</b>
Cotisations au Fonds de Garantie	3.7	-958'501.30	-784'281.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-156'098'270.62</b>	<b>-37'994'873.56</b>

## Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF   2019	CHF   2018
<b>Résultat net des placements</b>	3.6.3	<b>208'813'467.32</b>	<b>-72'972'307.42</b>
Intérêts des autres créances		2'098'481.20	2'835'499.98
Rémunération des placements de capitaux		213'184'262.71	-69'761'023.45
Résultat liquidités/Short Duration		-230'381.13	-254'269.64
Résultat Obligations Suisse		10'991'402.72	-3'958'888.47
Résultat Obligations Monde		21'209'562.54	-13'105'651.40
Résultat Actions Suisse		39'414'675.73	-12'074'521.61
Résultat Actions Monde		76'946'280.30	-24'688'916.75
Résultat actions marchés émergents		9'000'473.75	-8'754'815.89
Résultat matières premières		7'850'632.79	-6'090'238.19
Résultat valeurs immobilières Suisse		41'944'869.17	-4'305'995.23
Résultat valeurs immobilières monde		3'740'141.61	721'318.73
Résultat FX Overlay		2'316'605.23	2'750'955.00
Frais de gestion de la fortune		-4'932'730.88	-4'747'719.18
Charges d'intérêts		-1'536'545.71	-1'299'064.77
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>	3.7	<b>872'890.32</b>	<b>8'833'358.71</b>
<b>Autres produits</b>		<b>7'372'515.90</b>	<b>7'681'464.61</b>
Produits de prestations fournies		4'588'849.48	4'624'252.43
Produits divers	3.7	2'783'666.42	3'057'212.18
<b>Autres frais</b>		<b>-3'207'593.04</b>	<b>-3'802'441.63</b>
<b>Frais d'administration</b>	3.7	<b>-15'924'612.49</b>	<b>-15'084'531.09</b>
Administration générale et amortissements		-15'716'900.78	-14'900'066.58
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-140'833.88	-117'051.38
Autorités de surveillance		-66'877.83	-67'413.13
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>41'828'397.39</b>	<b>-113'339'330.38</b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	3.6.1	<b>-41'828'397.39</b>	<b>113'339'330.38</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



## **4 AC Assurance de risque des chômeurs**

## 4 AC Assurance de risque des chômeurs

L'institution supplétive assure toutes les personnes percevant des indemnités journalières de l'assurance-chômage contre les risques d'invalidité et de décès. La marche des affaires et notamment les recettes des cotisations dépendent donc directement du nombre de personnes au chômage. Les événements liés aux prestations remontant en moyenne à quatre ou cinq ans, les cas de prestations annoncés en 2019 doivent être mis en rapport avec les chiffres du chômage des années 2014/2015. Dans la branche AC, le défi tient principalement à clarifier l'obligation de fournir des prestations.

### 4.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés AC		2019	2018
Nombre de personnes au chômage/assurés actifs		117'277	119'661
Nombre de rentes versées		4'414	4'379
Excédent des produits/des charges <sup>1</sup>	CHF	32'556'739	-13'082'857
Rendement sur les placements de capitaux		7.3%	-3.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	816'147'029	778'570'845
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	439'473'445	434'454'000
Degré de couverture (effectif) <sup>2</sup>		185.7%	179.2%
Degré de couverture (théorique) <sup>2</sup>		118.6%	120.0%
Frais d'administration par rente versée	CHF	546.47	457.88

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur

<sup>2</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations»

Le ratio des rentes versées par rapport aux assurés actifs a légèrement augmenté. Cette hausse s'explique surtout par la diminution du nombre des assurés actifs. Une charge considérable de travail est provoquée non seulement par l'évaluation de l'octroi de prestations et la mise en place des rentes y relatives, mais également par l'évaluation du refus de prestations. Leur nombre a augmenté ces dernières années.

## 4.2 Membres actifs et rentiers

### 4.2.1 Assurés actifs

	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre de personnes au chômage en Suisse (au 31.12.)	117'277	119'661	146'654	159'372	158'629

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive a l'obligation d'assurer l'assurance-chômage et d'appliquer l'assurance obligatoire pour les bénéficiaires d'indemnités journalières qui lui sont communiqués. Le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés actifs, a diminué au 31 décembre 2019 pour s'établir à 117'277 personnes (année précédente 119'661).

### 4.2.2 Bénéficiaires de rentes

Nombre et évolution de bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2019	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2018
Rentes d'invalidité	2'587	-188	228	2'547
Rentes de conjoint	705	-27	43	689
Rentes d'enfant	1'122	-180	159	1'143
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	<b>4'414</b>	<b>-395</b>	<b>430</b>	<b>4'379</b>

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, seuls les risques décès et invalidité sont assurés. En cas de prestation, il en résulte (en général) des rentes viagères pour survivants ou des rentes d'invalidités temporaires ainsi que des rentes d'enfant.

## 4.3 Nature de l'application du but

### 4.3.1 Explications des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible et projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

### 4.3.2 Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

### 4.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Les rentes de survivants et d'invalidité versées depuis 2015 sont augmentées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ordre du Conseil fédéral. Du fait du faible renchérissement, aucune autre adaptation n'est effectuée.

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

## 4.4 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 4.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est entièrement autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La branche LPP assume elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité.

### 4.4.2 Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Le capital de couverture des rentes en cours a augmenté de 6,2% (année précédente 0,8%). Les différentes composantes responsables de la hausse de 14,6 millions de francs (année précédente 1,9 million de francs) sont présentées dans le développement ci-après du capital de couverture:

Développement du capital de couverture pour les rentiers	CHF   2019	CHF   2018
<b>Capital de couverture pour les rentiers (CCR) au 01.01.</b>	<b>235'625'000</b>	<b>233'702'000</b>
Actualisation de la différence	-526'051	-1'273'132
Prestations versées	-23'253'504	-22'982'868
Rémunération du capital de couverture	2'729'000	2'512'000
Augmentation du CCR provenant de l'évolution du risque	25'186'000	23'602'000
Mutations rentes en cours	-2'314'000	65'000
Modification des bases techniques	12'800'000	0
<b>Total capital de couverture pour les rentiers au 31.12.</b>	<b>250'246'445</b>	<b>235'625'000</b>

Une charge d'intérêt nette est enregistrée à titre de rémunération des capitaux de couverture. Les charges d'intérêt effectives de 4,7 millions de francs (année précédente 4,7 millions de francs), sont déterminées avec le taux d'intérêt technique en vigueur en 2019 de 2,0%.

L'accroissement du capital de couverture issu de l'évolution du risque a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente en raison d'une plus forte augmentation du nombre de nouveaux cas d'invalidité.

Pour l'année sous revue, le taux d'intérêt technique est réduit de 2,0% à 1,5% à la fin de l'année 2019. Le capital de couverture pour les retraités s'en trouve augmenté de 12,8 millions de francs. Cette situation est présentée séparément dans la position «Modification des bases techniques» (voir ci-dessus).

Le capital de couverture total de 250,2 millions de francs se répartit comme suit entre les différents types de rentes:

<b>Capital de couverture pour les rentiers</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	156'392'090	146'958'000
Capital de couverture pour rentes de conjoint	79'731'230	74'544'000
Capital de couverture pour rentes d'enfant	14'123'124	14'123'000
<b>Total capital de couverture pour les rentiers</b>	<b>250'246'445</b>	<b>235'625'000</b>

Le capital de couverture des rentes d'invalidité en cours correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

#### 4.4.3 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

<b>Récapitulation des provisions techniques</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Provision pour changement de tarif/longévité	1'595'000	1'118'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	140'119'000	134'777'000
Provision pour fluctuation du risque	36'513'000	62'934'000
Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	11'000'000	0
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>189'227'000</b>	<b>198'829'000</b>

##### Provision pour changement de tarif/longévité

Une provision est constituée afin de faire face aux coûts engendrés par la hausse attendue de l'espérance de vie. La provision augmente chaque année de 0,5% du capital de couverture des rentes viagères courantes. Une provision de 2,0% du capital de couverture est ainsi constituée au 31 décembre 2019 pour les engagements de rentes viagères en cours.

##### Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

##### Provision pour fluctuation du risque

La provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et une pour fluctuation du risque des rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés actifs n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuation du risque des assurés actifs est donc définie approximativement. La valeur-cible s'élève à 1,15% de la masse salariale moyenne assurée des trois dernières années. La provision pour fluctuation du risque est comprise, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (deux fois la valeur théorique).

La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève en pourcent du capital de couverture des rentes en cours. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes. Au cours de l'année sous revue, la provision se monte à 0,9% (comme l'année précédente) des capitaux de prévoyance.

##### Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique

La provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique est constituée dans le but de préfinancer les coûts des futures baisses du taux d'intérêt technique.

Les provisions techniques chutent de -4,8% (année précédente -0,6%). Les différentes composantes responsables du recul de 9,6 millions de francs (année précédente 1,2 million de francs) sont présentées dans le développement ci-après:

<b>Développement des provisions techniques</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>198'829'000</b>	<b>200'076'000</b>
Modification provision pour changement de tarif/longévité	477'000	401'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	5'342'000	-1'303'000
Modification provision pour fluctuation du risque	-26'421'000	-345'000
Modification provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	11'000'000	0
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>189'227'000</b>	<b>198'829'000</b>

Au cours de l'année sous revue, comme l'année précédente, la provision pour changement de tarif a été dotée, conformément aux exigences du règlement en matière de provisions, de telle sorte qu'au 31 décembre 2019, elle s'élève à 2,0% (année précédente 1,5%) du capital de couverture des rentes de conjoint.

La provision pour cas de sinistres annoncés tardivement doit être augmentée de 5,6 millions de francs supplémentaires en raison de la réduction du taux d'intérêt technique à 1,5% (auparavant 2,0%).

En raison de la réduction du taux de cotisation à 0,25% des indemnités journalières assurées (auparavant 1,5%), le résultat du risque pour l'année sous revue est négatif. Dans ce contexte, des provisions pour fluctuation du risque à hauteur de 26,4 millions de francs sont dissoutes. Ce faible taux de cotisation a été délibérément choisi parce que la branche AC bénéficie d'un degré de couverture élevé.

La provision nouvellement constituée en vue de la baisse du taux d'intérêt technique correspond au besoin de financement pour une réduction du taux d'intérêt technique de 0,3 point de pourcentage.

#### 4.4.4 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'année sous revue 2019 montre que la situation financière de l'assurance de risque des chômeurs reste excellente.

#### 4.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes est déterminé sur la base des tables périodiques «LPP 2015, (TP 2015), 1,5%».

#### 4.4.6 Modification des bases et hypothèses techniques

Pour l'année sous revue, le taux d'intérêt technique est réduit de 2,0% à 1,5% à la fin de l'année 2019.

#### 4.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	439'473'445	434'454'000
Réserve de fluctuation de valeur	81'742'061	86'890'800
Fonds libres	294'931'523	257'226'045
<b>Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires</b>	<b>816'147'029</b>	<b>778'570'845</b>
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>185.7%</b>	<b>179.2%</b>

Malgré la baisse du taux d'intérêt technique et la constitution d'une provision pour une nouvelle réduction du taux d'intérêt, le degré de couverture peut être augmenté de 6,5 points de pourcentage grâce au résultat positif sur les placements de capitaux.

## 4.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 4.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF   2019	CHF   2018
<b>Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.</b>	<b>86'890'800</b>	<b>89'792'046</b>
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-5'148'739	-2'901'246
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>81'742'061</b>	<b>86'890'800</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>81'742'061</b>	<b>86'890'800</b>

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique-financière. Un niveau de sécurité de 99% et un horizon temporel de deux ans sont utilisés dans le calcul. Dans le domaine AC, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est de 18,6% (année précédente 20,0%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

### 4.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF   31.12.2019	Quote-part effective	Valeur marchande CHF   31.12.2018	Quote-part effective
Liquidités/Short Duration	20.0%	16.0%	24.0%	156'913'090	19.4%	161'283'157	20.9%
Obligations Suisse	26.0%	22.0%	30.0%	209'784'307	25.8%	217'678'635	28.2%
Obligations Monde	19.0%	17.0%	21.0%	152'042'311	18.7%	135'623'079	17.6%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	44'963'106	5.5%	40'456'254	5.2%
Actions Monde	14.0%	12.0%	16.0%	114'247'269	14.1%	105'001'404	13.6%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	26'205'397	3.2%	22'783'612	3.0%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	81'674'457	10.1%	54'343'763	7.0%
Valeurs immobilières monde	3.0%	1.0%	4.0%	23'923'431	2.9%	16'411'258	2.1%
Matières premières	0.0%	0.0%	0.0%	0	0.0%	16'214'903	2.1%
FX Overlay				2'054'921	0.3%	1'869'230	0.2%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>811'808'289</b>	<b>100.0%</b>	<b>771'665'295</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				9'219'441		10'839'325	
<b>Total du bilan</b>				<b>821'027'730</b>		<b>782'504'621</b>	
Dont placements alternatifs	0.0%	0.0%	5.0%	7'055'705	0.9%	25'548'412	3.3%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	0.0%	0.0%	0.0%	0	0.0%	16'214'903	2.1%
Autres placements alternatifs <sup>1</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	7'055'705	0.9%	9'333'509	1.2%

<sup>1</sup> Placements des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.



Suite à une étude ALM, le Conseil de fondation a modifié la stratégie de placement au 1<sup>er</sup> juin 2019. Essentiellement, plus aucun placement n'est fait dans les matières premières (Commodities). Les Obligations Suisse et les actions sont réduites, tandis que les parts des Obligations Monde, ainsi que des valeurs immobilières Suisse et monde sont augmentées.

Catégorie de placements selon l'art. 55, OPP 2	Valeur marchande CHF   31.12.2019	Quote-part effective	Valeur marchande CHF   31.12.2018	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	95'812'760	11.8%	99'589'310	12.9%	50.0%
Actions	179'496'103	22.1%	166'557'610	21.6%	50.0%
Valeurs immobilières	111'042'711	13.7%	71'155'555	9.2%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	28'715'644	3.5%	16'811'923	2.2%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	7'055'705	0.9%	25'548'412	3.3%	15.0%
Créances (fortune restante)	418'401'010	51.5%	408'814'408	53.0%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>811'808'289</b>	<b>100.0%</b>	<b>771'665'295</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	70'241'463	8.7%	63'003'950	8.2%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

### 4.5.3 Explications du résultat net des placements

En termes absolus, la performance de +7,3% en 2019 représente un très bon résultat. Comme pour les deux autres branches, la comparaison avec l'indice de référence constitue un bémol. Dans le domaine des Obligations Suisse, la décision de ne pas investir dans des titres à long terme a un impact négatif, car ceux-ci bénéficient en particulier du fait que les intérêts continuent à baisser. Dans le domaine des valeurs immobilières Suisse, la branche AC présente également une différence substantielle dans le rendement effectif en comparaison avec l'indice de référence. La raison principale en est la pondération plus faible des fonds immobiliers cotés en bourse par rapport aux fondations de placement et aux fonds non cotés en comparaison avec l'indice de référence. Les frais liés à l'augmentation de l'allocation dans cette catégorie de placements se reflètent également dans le résultat.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF   31.12.2019	2019 Performance	2019 Benchmark	2019 Variation	Valeur marchande CHF   31.12.2018	2018 Performance
Liquidités/Short Duration	156'913'090	-0.7%	-0.9%	0.2%	161'283'157	-0.7%
Obligations Suisse	209'784'307	0.9%	3.4%	-2.5%	217'678'635	-0.4%
Obligations Monde	152'042'311	4.0%	5.6%	-1.6%	135'623'079	-2.8%
Actions Suisse	44'963'106	30.1%	30.6%	-0.5%	40'456'254	-8.6%
Actions Monde	114'247'269	25.7%	25.1%	0.6%	105'001'404	-7.9%
Actions marchés émergents	26'205'397	16.1%	16.3%	-0.2%	22'783'612	-13.6%
Valeurs immobilières Suisse	81'674'457	11.1%	15.1%	-4.0%	54'343'763	-1.0%
Valeurs immobilières monde	23'923'431	5.9%	5.9%	0.0%	16'411'258	0.2%
Matières premières	0	6.0%	3.7%	2.3%	16'214'903	-13.6%
FX Overlay	2'054'921				1'869'230	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>811'808'289</b>	<b>7.3%</b>	<b>8.8%</b>	<b>-1.5%</b>	<b>771'665'295</b>	<b>-3.1%</b>
Total global (sans couverture de devises)		7.3%	8.9%	-1.6%		-3.1%

## 4.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

<b>Autres dettes</b>	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Apports reçus non attribués	705	72'553
Engagements auprès d'autres branches de la fondation	3'643'085	2'594'550
Impôt à la source	5'816	2'578
Engagements divers	126'240	114'160
<b>Total autres dettes</b>	<b>3'775'847</b>	<b>2'783'840</b>

<b>Cotisations ordinaires et autres</b>	CHF   2019	CHF   2018
Cotisations des salariés	3'373'217	17'964'343
Cotisations des employeurs	3'746'489	19'553'990
<b>Total cotisations ordinaires et autres</b>	<b>7'119'706</b>	<b>37'518'332</b>

Le taux de cotisation ordinaire est réduit de 1,5% à 0,25% de l'indemnité journalière assurée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<b>Frais d'administration</b>	CHF   2019	CHF   2018
Administration générale et amortissements	2'293'823	1'834'732
Organe de révision	55'643	45'840
Expert en matière de prévoyance professionnelle	46'035	40'651
Autorité de surveillance	8'863	7'931
Autres honoraires	7'761	75'883
<b>Total frais d'administration</b>	<b>2'412'125</b>	<b>2'005'037</b>

Les frais d'administration sont déterminés comme l'année précédente.

<b>Financement des frais d'administration</b>	CHF   2019	CHF   2018
<b>Total frais d'administration</b>	<b>2'412'125</b>	<b>2'005'037</b>
Contribution des assurés aux frais	2'847'882	5'002'444
<b>Résultat (excédent)</b>	<b>435'757</b>	<b>2'997'407</b>

## 4.7 Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs

### Bilan Assurance de risque des chômeurs

<b>ACTIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Placements de la fortune</b>		<b>820'452'349.87</b>	<b>779'239'007.26</b>
Liquidités		7'211'704.23	6'330'836.41
Autres créances		1'188'572.73	965'070.18
Avoirs auprès de tiers		99'139.69	0.00
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		435'629.93	231'926.18
Avoirs auprès de destinataires		653'803.11	733'144.00
Placements de capitaux	4.5.2	811'808'289.43	771'665'295.29
Liquidités/Short Duration		156'913'090.07	161'283'157.41
Obligations Suisse		209'784'306.91	217'678'635.27
Obligations Monde		152'042'310.95	135'623'078.74
Actions Suisse		44'963'105.88	40'456'253.80
Actions Monde		114'247'269.19	105'001'403.74
Actions marchés émergents		26'205'397.40	22'783'611.64
Matières premières		0.00	16'214'903.08
Valeurs immobilières Suisse		81'674'457.35	54'343'763.07
Valeurs immobilières monde		23'923'431.16	16'411'258.42
FX Overlay		2'054'920.52	1'869'230.12
Équipements d'exploitation		243'783.48	277'805.38
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>575'380.50</b>	<b>3'265'613.45</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>821'027'730.37</b>	<b>782'504'620.71</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Engagements</b>		<b>4'115'983.24</b>	<b>3'186'797.92</b>
Rentes pas encore versées		340'136.67	402'957.87
Autres dettes	4.6	3'775'846.57	2'783'840.05
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>437'816.37</b>	<b>380'406.15</b>
<b>Provisions non techniques</b>		<b>326'902.00</b>	<b>366'572.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>439'473'444.76</b>	<b>434'454'000.00</b>
Capital de prévoyance rentiers	4.4.2	250'246'444.76	235'625'000.00
Provisions techniques	4.4.3	189'227'000.00	198'829'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	4.5.1	<b>81'742'060.73</b>	<b>86'890'800.00</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>294'931'523.27</b>	<b>257'226'044.64</b>
Capital de la fondation		0.00	0.00
Fonds libres (au 01.01.)		257'226'044.64	267'407'655.34
Excédent des produits (+)/des charges (-)		37'705'478.63	-10'181'610.70
<b>Total des passifs</b>		<b>821'027'730.37</b>	<b>782'504'620.71</b>

## Comptes d'exploitation Assurance de risque des chômeurs

	Index	CHF   2019	CHF   2018
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	4.6	<b>7'119'705.80</b>	<b>37'518'332.15</b>
Cotisations des salariés		3'373'216.95	17'964'342.55
Cotisations des employeurs		3'746'488.85	19'553'989.60
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>7'119'705.80</b>	<b>37'518'332.15</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-23'253'504.15</b>	<b>-22'982'868.03</b>
Rentes de survivants		-3'688'976.12	-3'725'519.28
Rentes d'invalidité		-17'467'896.61	-17'009'378.86
Rentes pour enfants		-1'912'155.47	-1'891'491.45
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-184'475.95	-356'478.44
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-23'253'504.15</b>	<b>-22'982'868.03</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-5'019'444.76</b>	<b>-676'000.00</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers		-14'621'444.76	-1'923'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques		9'602'000.00	1'247'000.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-21'153'243.11</b>	<b>13'859'464.12</b>
<b>Résultat net des placements</b>	4.5.3	<b>56'125'678.74</b>	<b>-24'915'912.90</b>
Rémunération des placements de capitaux		57'592'733.74	-23'517'272.98
Résultat liquidités/Short Duration		-908'644.04	-1'047'652.89
Résultat Obligations Suisse		2'172'299.85	-638'691.70
Résultat Obligations Monde		5'542'158.94	-3'332'433.43
Résultat Actions Suisse		11'530'343.75	-3'774'527.80
Résultat Actions Monde		26'310'598.39	-8'414'207.21
Résultat actions marchés émergents		3'658'687.15	-3'558'827.49
Résultat matières premières		988'691.87	-2'500'169.67
Résultat valeurs immobilières Suisse		6'680'333.50	-112'453.67
Résultat valeurs immobilières monde		1'375'324.05	237'203.37
Résultat FX Overlay		242'940.28	-375'512.49
Frais de gestion de la fortune		-1'450'367.45	-1'370'003.92
Charges d'intérêts		-16'687.55	-28'636.00
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>39'670.00</b>	<b>1'386.22</b>
<b>Autres produits</b>		<b>5'129.23</b>	<b>15'161.90</b>
Produits divers		5'129.23	15'161.90
<b>Autres frais</b>		<b>-48'370.49</b>	<b>-37'919.04</b>
<b>Frais d'administration</b>	4.6	<b>-2'412'125.01</b>	<b>-2'005'037.00</b>
Administration générale et amortissements		-2'301'583.85	-1'910'614.66
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-101'677.83	-86'491.38
Autorités de surveillance		-8'863.33	-7'930.96
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>32'556'739.36</b>	<b>-13'082'856.70</b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	4.5.1	<b>5'148'739.27</b>	<b>2'901'246.00</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>37'705'478.63</b>	<b>-10'181'610.70</b>

## **5 CR Contrôle de la réaffiliation**

# 5 CR Contrôle de la réaffiliation

Conformément à l'art. 11, al. 3<sup>bis</sup>, LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'annoncer la résiliation d'un contrat d'affiliation à l'institution supplétive. L'institution supplétive vérifie ensuite si une entreprise dont le personnel est assujéti à la LPP se réaffilie à une institution de prévoyance après la résiliation/dissolution d'un contrat d'affiliation.

## 5.1 Chiffres-clés

---

Chiffres-clés CR		2019	2018
Nombre d'annonces		24'612	15'329
Frais d'administration par annonce	CHF	49.70	69.40

Le nombre d'annonces au cours de l'année sous revue augmente considérablement par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique notamment par le retrait d'AXA du modèle de l'assurance complète.

## 5.2 Nature de l'application du but

---

Aucun plan de prévoyance ni compte d'épargne n'est géré dans la branche Contrôle de la réaffiliation.

## 5.3 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

---

Il n'y a aucun risque actuariel.

## 5.4 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

<b>Autres dettes</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Engagements auprès d'autres branches de la fondation	1'188'632	1'072'264
Engagements divers	64'020	57'080
<b>Total autres dettes</b>	<b>1'252'652</b>	<b>1'129'344</b>

<b>Frais d'administration</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
Administration générale et amortissements	1'206'055	1'036'884
Organe de révision	12'365	22'920
Autorité de surveillance	4'835	3'965
<b>Total frais d'administration</b>	<b>1'223'255</b>	<b>1'063'769</b>

Les frais d'administration sont déterminés comme l'année précédente.

<b>Financement des frais d'administration</b>	CHF   <b>2019</b>	CHF   <b>2018</b>
<b>Total frais d'administration</b>	<b>1'223'255</b>	<b>1'063'769</b>
Couverture du déficit par le Fonds de Garantie LPP	1'223'311	1'063'769

En vertu de l'art. 11, al. 7, LPP et de l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais d'administration pour le contrôle de la réaffiliation sont entièrement pris en charge par le FdG.

## 5.5 Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

### Bilan Contrôle de la réaffiliation

<b>ACTIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Placements de la fortune</b>		<b>1'461'507.45</b>	<b>1'277'201.81</b>
Liquidités		65'992.81	74'529.68
Autres créances		1'273'587.70	1'063'769.44
Avoirs auprès de tiers		50'276.46	0.00
Avoirs auprès du Fonds de Garantie		1'223'311.24	1'063'769.44
Équipements d'exploitation		121'926.94	138'902.69
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>11'505.15</b>	<b>4'909.10</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1'473'012.60</b>	<b>1'282'110.91</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Index</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Engagements</b>		<b>1'252'651.58</b>	<b>1'129'344.11</b>
Autres engagements	5.4	1'252'651.58	1'129'344.11
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>220'361.02</b>	<b>152'766.80</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1'473'012.60</b>	<b>1'282'110.91</b>

### Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	<b>Index</b>	<b>CHF   2019</b>	<b>CHF   2018</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>-55.93</b>	<b>0.00</b>
Charges d'intérêt		-55.93	0.00
<b>Autres produits</b>		<b>1'223'311.24</b>	<b>1'063'769.49</b>
Produit de prestations fournies		1'223'311.24	1'063'769.44
Produits divers		0.00	0.05
<b>Autres frais</b>		<b>-0.44</b>	<b>0.00</b>
Frais divers		-0.44	0.00
<b>Frais d'administration</b>	5.4	<b>-1'223'254.87</b>	<b>-1'063'769.49</b>
Administration générale et amortissements		-1'206'055.26	-1'036'884.01
Organe de révision		-12'365.07	-22'920.00
Autorités de surveillance		-4'834.54	-3'965.48
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



## **6 Annexe Ensemble de la fondation**

# 6 Annexe Ensemble de la fondation

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP:

- Bilan et compte d'exploitation de l'Ensemble de la fondation (p. 17-19)
- Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des domaines CLP/LPP/AC/CR (p. 21-64)
- Annexe Ensemble de la fondation (p. 66-81)

## 6.1 Bases et organisation

---

### 6.1.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60, al. 2 et 5, LPP et l'art. 11, al. 3<sup>bis</sup>, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP. Des explications détaillées sont présentées au chapitre «1.1 Tâches».

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche Prévoyance professionnelle LPP, l'institution supplétive peut édicter des décisions (art. 60, al. 2<sup>bis</sup>, LPP).

### 6.1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'institution supplétive est soumise à la loi sur le libre passage et est affiliée au FdG (numéro d'enregistrement D1 1000).

### 6.1.3 Indication des actes et des règlements

	En vigueur depuis
Acte de fondation	11.01.2017
Règlement de liquidation partielle	05.12.2019
Règlement sur les placements	01.01.2019
Plan de prévoyance	01.01.2019
Règlement sur les frais	01.01.2018
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	01.01.2018
Règlement d'organisation	01.10.2018
Règlement sur les provisions techniques	31.12.2019

### 6.1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose actuellement de onze membres. Les associations faïtières des employés et des employeurs délèguent dix représentants, et deux représentants sont fournis par l'administration publique, dont un siège est actuellement vacant.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles est déléguée à la Direction.

Les personnes autorisées à signer pour l'institution supplétive sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que d'autres collaborateurs choisis de l'institution supplétive.

## En 2019, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

### Représentants des employés

Jorge Serra	Syndicat des services publics (SSP), Zurich, Président jusqu'au 31.12.2019, vice-président à partir du 01.01.2020
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne
Dr. Gabriela Medici	Union syndicale suisse, Berne
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne

### Représentant des employeurs

Martin Kaiser	Union patronale suisse, Zurich, Vice-président jusqu'au 31.12.2019, président à partir du 01.01.2020
François Gumy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne
Dr. Andreas Lüthi	proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne
Björn Wertli	Gastro Social, Aarau

### Représentants des pouvoirs publics

Dóra Makausz	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
--------------	---

### Comité du Conseil de fondation

Jorge Serra	Présidence
Franz Cahannes	
Martin Kaiser	
Henrique Schneider	

### Comité de placement

Martin Kaiser	Présidence
Urs Masshardt	
Henrique Schneider	
Jorge Serra	

### Direction

Marc Gamba	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Dr. Frank Rietmann	Responsable Finances & risque, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

### Adresse

Fondation institution supplétive LPP	Elias-Canetti-Strasse 2, 8050 Zurich
--------------------------------------	--------------------------------------

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport de gestion.

## 6.1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

---

Prevanto SA, Bâle, partenaire contractuel

Patrick Spuhler, expert exécutif

---

### Organe de révision

---

BDO SA, Zurich

Peter Stalder, réviseur responsable

---

### Contrôleur des investissements

---

PPCmetrics SA, Zurich

Dr. Andreas Reichlin, contrôleur responsable

---

### Autorité de surveillance

---

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne

---

## 6.1.6 Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

## 6.2 Membres actifs et rentiers

---

### 6.2.1 Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### 6.2.2 Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

## 6.3 Nature de l'application du but

---

### 6.3.1 Explications des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### 6.3.2 Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### 6.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

## 6.4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

---

### 6.4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

### 6.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan:

- Conversion des monnaies: cours à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, engagements: valeur nominale
- Titres et fonds immobiliers cotés: valeur de marché; placements à taux fixes, intérêts courus inclus
- Prêts: valeur nominale, intérêts courus inclus
- Parts de fonds et de fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels que les options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- Immobilisations corporelles: valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Immobilisations incorporelles: valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction
- Capitaux de prévoyance assurés actifs: correspond à l'avoir d'épargne des assurés
- Capital de prévoyance rentiers: calcul par l'actuaire; contrôle par l'expert en matière de prévoyance professionnelle
- Provisions techniques (provisions IBNR exclues; provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique exclue; provision pour la protection du capital branche CLP exclue): calcul par l'expert en matière de prévoyance professionnelle; exécution par l'actuaire
- Provisions IBNR; provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique; provision pour la protection du capital branche CLP: calcul par l'actuaire

### **6.4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

Au cours de l'année sous revue, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes ne sont pas modifiés.

## **6.5 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture**

---

### **6.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### **6.5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### **6.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### **6.5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### **6.5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### **6.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### **6.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

### **6.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques**

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

## 6.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	15'841'179'843	14'198'795'740
Réserve de fluctuation de valeur	1'454'791'674	835'099'264
Fonds libres	294'931'523	257'226'045
Capital de la Fondation	5'000	5'000
<b>Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires</b>	<b>17'590'908'040</b>	<b>15'291'126'049</b>
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>111.0%</b>	<b>107.7%</b>

Le degré de couverture augmente principalement en raison du résultat positif sur les placements. Les effets compensatoires de la réduction du taux d'intérêt technique de 2,0 à 1,5% et la constitution d'une provision en vue des futures baisses du taux d'intérêt technique freinent la progression du degré de couverture. Dans l'ensemble, cependant, une hausse de 3,3 points de pourcentage est enregistrée.

Les «Fonds libres» indiqués proviennent exclusivement de l'Assurance de risque des chômeurs, car le degré de couverture cible est dépassé dans cette branche.

## 6.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune, de la couverture des risques de change et de l'attribution d'ordres ou de mandats aux banques et aux gérants de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent part, outre les membres ayant droit de vote, des représentants de la Direction, du contrôle des placements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune sélectionnés. L'institution supplétive met en œuvre les placements dans les valeurs immobilières ainsi que ceux dans les matières premières par l'intermédiaire de fondations de placement et de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités, l'octroi de prêts aux collectivités de droit public suisses et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont assurés par la division Placement de capitaux.



## Les principaux partenaires pour les placements de la fortune en 2019 sont:

Gestionnaire de fortune Catégorie de placement	Gestion de fortune	Mise en œuvre
Liquidités/Short Duration	Pictet Asset Management SA, Genève	active
	SYZ Asset Management (Suisse) SA, Genève	active
	Aberdeen Asset Managers Limited, London	active
	BlackRock Advisors (UK) Limited, London	active
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich (depuis le 01.07.2019)	active
Obligations Suisse	Loyal Finance SA, Zurich (jusqu'au 31.03.2019)	conformément aux règles
	Pictet Asset Management SA, Genève	conformément aux règles
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	conformément aux règles
Obligations Monde	Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, sous déléguée à Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	obligations d'Etat, conformément aux règles
	DWS International GmbH, Frankfurt am Main	obligations d'entreprises EUR, active
	Payden & Rygel, Los Angeles	obligations d'entreprises USD, active
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	indexée
Actions Monde	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich, sous déléguée à UBS Asset Management (UK) Ltd., London	indexée
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	indexée
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc, Windsor	passive

Tous les gérants de fortune sont agréés par la FINMA ou soumis à une autorité de surveillance étrangère correspondante (art. 48f OPP 2).

### AEIS Institutional Funds

Pour appliquer efficacement les diverses stratégies de placement dans les branches CLP, LPP et AC, l'institution supplétive instaure des fonds à investisseur unique spécifiques pour les principales catégories de placement. Les trois branches sont les seuls investisseurs admis dans ces véhicules. Les gérants de fortune nommés au préalable gèrent les fortunes partielles correspondantes dans ces fonds. La fonction de direction des AEIS Institutional Funds est assurée par FundPartner Solutions (Suisse) SA. UBS Fund Management (Switzerland) SA occupait cette fonction jusqu'au 31 mars 2019.

Fin 2019, les fonds suivants sont opérationnels:

#### Fonds

AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)

AEIS Institutional Fund – CHF Obligationen

AEIS Institutional Fund – Obligationen Global

AEIS Institutional Fund – Aktien Schweiz

AEIS Institutional Fund – Aktien Global

Tous ces fonds sont soumis à la loi fédérale sur les fonds de placement et donc à la surveillance par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Dans sa fonction de direction de fonds, FundPartner Solutions (Suisse) SA surveille le respect des lignes directrices de placement et de la loi. Elle fait office de contrepartie contractuelle pour les mandats de gestion de fortune correspondants.

## Conseiller en placement et autres prestataires

Organisation	Prestation
UBS Switzerland SA, Zurich (jusqu'au 31.03.2019) Banque Pictet & Cie SA, Genève (à partir du 01.04.2019)	Global Custodian, banque de dépôt des AEIS Institutional Funds
UBS Fund Management (Switzerland) SA, Bâle (jusqu'au 31.03.2019) FundPartner Solutions (Suisse) SA, Genève (à partir du 01.04.2019)	Direction de fonds des AEIS Institutional Funds
Ethos Services SA, Genève	Conseil pour le droit de vote

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats sont conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et FundPartner Solutions (Suisse) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de service entre FundPartner Solutions (Suisse) SA et l'institution supplétive. Tous ces contrats garantissent le respect des exigences légales et du règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats sont conclus directement avec les gérants afférents.

Le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA) est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

### 6.6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

### 6.6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées au niveau des différentes branches. Concernant l'objectif et le calcul de la réserve de fluctuation de valeur, voir les explications dans les chapitres sur les différentes branches. La réserve de fluctuation de valeur indiquée ici correspond à la somme des réserves de fluctuation de valeur des différentes branches.

Le déficit de la réserve de fluctuation de valeur se réduit significativement au cours de l'année sous revue, en raison notamment du résultat net positif des placements.

Réserve de fluctuation de valeur	CHF   2019	CHF   2018
<b>Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.</b>	<b>835'099'264</b>	<b>1'305'648'575</b>
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	619'692'410	-470'549'311
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>1'454'791'674</b>	<b>835'099'264</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>2'216'278'922</b>	<b>1'981'328'840</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-761'487'248	-1'146'229'576

Le déficit de réserve au niveau de l'Ensemble de la fondation se décompose comme suit:

<b>Déficit de la réserve de fluctuation de valeur</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
Déficit de la réserve branche CLP	-506'362'900	-857'795'375
Déficit de la réserve branche LPP	-255'124'349	-288'434'201
Déficit de la réserve branche AC	0	0
<b>Déficit de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-761'487'248</b>	<b>-1'146'229'576</b>

#### 6.6.4 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

<b>Catégorie de placement</b>	<b>Stratégie<sup>1</sup></b>	<b>Marges Min.<sup>1</sup></b>	<b>Marges Max.<sup>1</sup></b>	<b>Valeur marchande CHF   31.12.2019</b>	<b>Quote-part effective</b>	<b>Valeur marchande CHF   31.12.2018</b>	<b>Quote-part effective</b>
Liquidités/Short Duration	34.4%	22.2%	47.6%	6'735'710'658	37.8%	6'062'139'429	39.2%
Obligations Suisse	20.5%	17.9%	23.0%	3'518'388'159	19.7%	3'070'786'786	19.8%
Obligations Monde	16.8%	14.8%	18.8%	2'802'498'800	15.7%	2'419'140'586	15.6%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	840'369'993	4.7%	701'260'286	4.5%
Actions Monde	11.7%	9.3%	14.1%	2'001'133'397	11.2%	1'599'515'992	10.3%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	321'598'148	1.8%	279'605'273	1.8%
Valeurs immobilières Suisse	7.6%	2.8%	10.4%	1'317'319'610	7.4%	1'051'561'876	6.8%
Valeurs immobilières monde	0.5%	0.2%	2.3%	79'883'017	0.4%	67'381'966	0.4%
Matières premières	1.5%	0.6%	2.5%	203'586'227	1.1%	194'865'608	1.3%
FX Overlay				38'794'841	0.2%	27'073'829	0.2%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>17'859'282'850</b>	<b>100.0%</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				310'693'049		251'026'205	
<b>Total du bilan</b>				<b>18'169'975'899</b>		<b>15'724'357'836</b>	
Dont placements alternatifs	1.5%	0.6%	7.5%	359'146'588	2.0%	356'672'953	2.3%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	1.5%	0.6%	2.5%	203'586'227	1.1%	194'865'608	1.3%
Autres placements alternatifs <sup>2</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	155'560'361	0.9%	161'807'345	1.0%

<sup>1</sup> pondéré, basé sur les stratégies, resp. les fourchettes et les placements de capitaux des différentes branches.

<sup>2</sup> placements des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

<b>Composition de la catégorie de placements Liquidités/Short Duration</b>	CHF   <b>31.12.2019</b>	CHF   <b>31.12.2018</b>
<b>Catégorie de placements Liquidités/Short Duration</b>	<b>6'735'710'658</b>	<b>6'062'139'429</b>
AEIS Institutional Fund-Short Duration (CHF hedged)	5'235'932'508	5'064'675'634
Dépôt à terme, Cash Deposit, Cash	425'917'301	337'024'335
Prêts à des corporations de droit public (durée maximale de 3 ans), y compris les intérêts courus	1'073'860'849	660'439'460

Les fourchettes définies dans la stratégie de placement sont respectées tout au long de l'exercice 2019.

<b>Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2</b>	<b>Valeur marchande CHF   31.12.2019</b>	<b>Quote-part effective</b>	<b>Valeur marchande CHF   31.12.2018</b>	<b>Quote-part effective</b>	<b>OPP 2 Limite maximale</b>
Titres hypothécaires	1'632'789'027	9.1%	1'492'621'425	9.6%	50.0%
Actions	3'058'606'573	17.1%	2'555'215'285	16.5%	50.0%
Valeurs immobilières	1'493'339'519	8.4%	1'130'569'555	7.3%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	163'822'497	0.9%	79'057'129	0.5%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	359'146'588	2.0%	356'672'952	2.3%	15.0%
Créances (fortune restante)	11'315'401'143	63.4%	9'938'252'415	64.2%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>17'859'282'850</b>	<b>100.0%</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	1'176'114'274	6.6%	956'910'335	6.2%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

## 6.6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

<b>Opérations à terme sur les devises dans la catégorie de placement</b>	<b>Engagement (CHF) augmentation/diminution CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   Valeur marchande</b>
FX Overlay		
Acheter CHF	4'244'385'345	38'794'841
Vendre devises étrangères	-4'205'590'504	
<b>Total</b>		<b>38'794'841</b>

Au cours de l'année sous revue, des opérations à terme sur les devises sont effectuées pour couvrir des positions en devises. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Les produits dérivés utilisés dans les fonds à investisseur unique, tels que les futures, swaps de taux et opérations à terme sur les devises font l'objet d'une surveillance par la direction du fonds, également en ce qui concerne la conformité légale. La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) en particulier est alors applicable.

## 6.6.6 Engagements de capital ouverts

Catégorie de placements/Véhicule de placement	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Valeurs immobilières Suisse/Akara Swiss Diversity Property Fund	5'000'000	50'000'000

L'institution supplétive s'engage auprès du fonds de placement Akara Swiss Diversity Property destiné aux caisses de pension à souscrire des parts à hauteur de 5,0 millions de francs à l'occasion de la prochaine augmentation de capital (vraisemblablement au deuxième trimestre 2020).

## 6.6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Securities Lending	CHF   31.12.2019	CHF   31.12.2018
Titres prêtés	8'799'009	88'659'881
Garanties	9'369'795	93'192'848
Recettes de prêts de titres	186'382	313'822

En raison du changement de dépositaire d'UBS à Pictet, les recettes provenant des securities lending diminuent fortement. Cela s'explique par les exigences à titre de sûreté nettement plus élevées que Pictet impose aux emprunteurs. En conséquence, le prêt de titres est plus sûr, mais moins rentable.

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse).

## 6.6.8 Explications du résultat net des placements

<b>Rendements sur placements de capitaux par branche et au niveau de l'Ensemble de la fondation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Prévoyance professionnelle	8.0%	-2.8%
Comptes de libre passage	5.2%	-2.5%
Assurance de risque des chômeurs	7.3%	-3.1%
<b>Total/Ensemble de la fondation</b>	<b>5.7%</b>	<b>-2.6%</b>

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies de placement mises en place.

<b>Performance par Catégorie de placement</b>	<b>Valeur marchande CHF   31.12.2019</b>	<b>2019 Performance</b>	<b>2019 Benchmark</b>	<b>2019 Variation</b>	<b>Valeur marchande CHF   31.12.2018</b>	<b>2018 Performance</b>
Liquidités/Short Duration	6'735'710'658	-0.6%	-0.9%	0.3%	6'062'139'429	-0.7%
Obligations Suisse	3'518'388'159	0.9%	3.4%	-2.5%	3'070'786'786	-0.4%
Obligations Monde	2'802'498'800	4.0%	5.6%	-1.6%	2'419'140'586	-2.8%
Actions Suisse	840'369'993	30.2%	30.6%	-0.4%	701'260'286	-8.6%
Actions Monde	2'001'133'397	25.9%	25.1%	0.8%	1'599'515'992	-7.9%
Actions marchés émergents	321'598'148	16.1%	16.3%	-0.2%	279'605'273	-13.6%
Valeurs immobilières Suisse	1'317'319'610	15.3%	16.6%	-1.3%	1'051'561'876	-2.1%
Valeurs immobilières monde	79'883'017	5.8%	5.8%	0.0%	67'381'966	0.2%
Matières premières	203'586'227	16.0%	9.9%	6.1%	194'865'608	-13.6%
FX Overlay	38'794'841				27'073'829	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>17'859'282'850</b>	<b>5.7%</b>	<b>6.7%</b>	<b>-1.0%</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>-2.6%</b>
Total global (sans couverture de devises)		5.7%	6.7%	-1.1%		-2.7%

Contrairement à d'autres années, il y a des écarts importants entre les performances et l'indice de référence en 2019.

Dans le domaine des Obligations Suisse, le Comité de placement décide début 2018 de réduire considérablement le risque de variation des taux d'intérêt en investissant uniquement dans des obligations en cours d'une durée maximale de douze ans. Par conséquent, le portefeuille peut nettement moins bénéficier des gains d'évaluation résultant d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt au cours de l'année sous revue.

Les Obligations Monde retenues ne présentent pas la même répartition des monnaies que l'indice de référence. Il y a une forte surpondération des obligations libellées en euros, qui est compensée par une sous-pondération en dollars américains et en yens japonais. Grâce à la couverture étendue des risques de change sur l'ensemble du portefeuille (gestion overlay), ces différences de performance sont à nouveau largement compensées dans le total général des branches.

Le meilleur rendement dans le segment des «Actions Monde» à gestion passive est lié aux demandes de remboursement d'impôt enregistrées dans le portefeuille de l'institution supplétive, mais non prises en compte dans l'indice de référence.

Dans le domaine des matières premières, les deux fonds de placement actifs dans lesquels l'institution supplétive investit surperforment largement leur indice de référence.

## 6.6.9 Explications des frais de gestion de la fortune

<b>Indicateurs de frais des placements collectifs/Pourcentage des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais</b>	<b>CHF   2019</b>	<b>CHF   2018</b>
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	13'881'499	15'219'628
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	10'430'898	8'878'276
<b>Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>24'312'397</b>	<b>24'097'904</b>
En pourcent de la totalité des placements transparents en matière de frais	0.14%	0.16%

<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>CHF   31.12.2019</b>	<b>CHF   31.12.2018</b>
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>17'859'282'850</b>	<b>15'473'331'632</b>
Dont		
Placements transparents	17'859'282'850	15'473'331'632
Placements non transparents selon art. 48a, al. 3, OPP 2	0	0
<b>Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente.

Le changement du dépositaire et de la direction du fonds de l'UBS à Pictet, ainsi que la baisse des frais administratifs marginaux imputable à la croissance des actifs, entraînent une réduction du taux TER (total expense ratio) de 0,16% à 0,14%.

### 6.6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport de gestion, au chapitre 3.

## 6.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Frais d'administration	CHF   2019	CHF   2018
Administration générale et amortissements	30'379'827	27'301'659
Organe de révision	206'084	191'000
Expert en matière de prévoyance professionnelle	92'070	81'303
Autorité de surveillance	125'000	125'000
Autres honoraires	126'292	99'188
<b>Total frais d'administration</b>	<b>30'929'274</b>	<b>27'798'149</b>

Les frais d'administration sont déterminés comme l'année précédente.

## 6.8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance vérifie le rapport annuel et les comptes 2018 et confirme l'absence de contestations à l'institution supplétive le 22 octobre 2019. En référence au standard minimal DTA 4, version 2019, l'autorité de surveillance attend de la Fondation institution supplétive qu'elle élabore un plan de réduction du taux d'intérêt technique.

## 6.9 Autres informations relatives à la situation financière

### 6.9.1 Liquidations partielles

Le montant indiqué dans les comptes annuels pour les liquidations partielles se rapporte aux cas de l'année 2018.

### 6.9.2 Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage avec la Banque Pictet & Cie SA pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage ne s'applique qu'aux actifs déposés auprès de la Banque Pictet & Cie. SA, dont le montant maximal est limité à 2 milliards de francs.



### 6.9.3 Procédures juridiques en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, l'institution supplétive est impliquée dans de nombreuses procédures judiciaires. Il s'agit d'une part de procédures devant le Tribunal administratif fédéral suite à des recours contre des affiliations d'office et décisions de cotisations. D'autre part, il s'agit aussi souvent de plaintes auprès des tribunaux cantonaux administratifs et des assurances après un refus de rentes d'invalidité. Plus de trois quarts des cas dans lesquels les prestations d'invalidité font l'objet de contestations proviennent de la branche AC:

Procédures judiciaires en cours au 31.12.	Nombre   2019	Nombre   2018
Affiliations d'office	6	9
Décisions de cotisations	12	8
Actions en exécution de prestations	44	40
Procédures d'encaissements	4	6
<b>Total procédures judiciaires en cours</b>	<b>66</b>	<b>63</b>

### 6.9.4 Engagements locatifs à long terme

Les engagements pour des contrats de bail à long terme s'élèvent à 16,7 millions de francs (année précédente 18,3 millions de francs).

## 6.10 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 31 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié d'urgence sanitaire mondiale la propagation du COVID-19 (appelé «coronavirus»). Le Conseil de fondation et la Direction de la Fondation institution supplétive surveillent les événements entourant le coronavirus et, si nécessaire, prennent les mesures qui s'imposent. Au moment de la préparation du rapport annuel 2019 au début avril 2020, les conséquences financières à long terme des effets directs et indirects de cette maladie, en particulier sur les placements de capitaux de l'AEIS, ne peuvent pas encore être évaluées de manière fiable. Etant donné que le coronavirus a atteint le stade d'épidémie après la date du bilan seulement, cet événement n'est pas enregistré dans les comptes annuels de 2019, conformément aux normes comptables légales.

Zurich, le 3 avril 2020

### Fondation institution supplétive LPP

Président du Conseil de fondation  
jusqu'au 31 décembre 2019



Jorge Serra

Président du Conseil de fondation  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020



Martin Kaiser

Directeur



Marc Gamba

## **7 Rapport de l'organe de révision**

# 7 Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 44 444 35 55  
Fax +41 44 444 35 35  
www.bdo.ch

BDO SA  
Schiffbaustrasse 2  
8031 Zurich

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 3 avril 2020

BDO SA

Peter Stalder  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

Helene Lüscher  
Expert-réviseur agréé

## **8 Lexique et liste des abréviations**

# 8 Lexique et liste des abréviations

## 8.1 Lexique

---

<b>Asset Liability Management (ALM)</b>	L'Asset-Liability Management comprend la gestion de l'actif et du passif du bilan. La capacité de risque, la propension au risque et d'autres interdépendances doivent notamment être prises en compte. La maxime absolue est de trouver un équilibre entre les prestations (passif) et leur financement (actif). Dans l'étude ALM, les placements et les engagements font en outre l'objet d'un contrôle dans le temps quant à leurs rendements et intérêts.
<b>Avoir d'épargne</b>	L'avoir d'épargne se compose de l'avoir du compte de vieillesse et de l'avoir du compte complémentaire.
<b>Compte complémentaire</b>	Les prestations d'entrée ou de rachat qui dépassent le montant maximum possible de l'avoir du compte de vieillesse selon le tableau de rachat sont créditées sur le compte complémentaire.
<b>Degré de couverture (effectif)</b>	Le degré de couverture (effectif) correspond au rapport entre la fortune nette de prévoyance à la date de clôture du bilan et le capital de prévoyance actuariel nécessaire, y compris les provisions techniques. La fortune nette de prévoyance correspond au total de l'actif à la date de clôture du bilan aux valeurs de marché, diminué des dettes, des comptes de régularisation passifs et des réserves de cotisations des employeurs (sans renonciation à utilisation).
<b>Degré de couverture (théorique)</b>	Le degré de couverture théorique correspond au degré de couverture pour lequel la réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée.
<b>First Level Support</b>	Le First Level Support (assistance de premier niveau) est la première ligne d'assistance pour les problèmes et les questions des clients. Le First Level Support traite les questions et résout les problèmes, dans la mesure du possible, de manière indépendante et au meilleur de ses connaissances.
<b>Futures</b>	Les futures sont des opérations à terme standardisées qui sont négociées en bourse. Ils représentent un accord juridiquement contraignant entre deux parties, lesquelles s'engagent à négocier un bien à un prix prédéfini à une date future.
<b>FX Overlay</b>	La gestion overlay du risque de change vise à réduire les risques spécifiques aux devises liés aux placements dans des titres internationaux. A cet égard, la gestion du risque de change est dissociée des décisions relatives à l'allocation de la fortune et à la sélection de titres des gestionnaires de fortune de l'investisseur. En règle générale, la gestion du risque de change est confiée à une entreprise spécialisée, appelée «overlay manager».
<b>Global Custodian</b>	Le Global Custodian assume la garde fiduciaire et la gestion administrative des placements en titres.
<b>Matières premières</b>	Matières premières standardisées et négociées en bourse, telles que le pétrole brut, les métaux précieux et les produits agricoles.
<b>Securities Lending</b>	Prêt de titres dans le cadre duquel un titre est cédé par le prêteur à l'emprunteur pour une période de temps limitée. En contrepartie, l'emprunteur paie des frais au prêteur et lui transfère une garantie (en règle générale un autre titre) pour la période de prêt.

## 8.2 Liste des abréviations

---

<b>AC</b>	Assurance chômage
<b>AEIS</b>	Fondation institution supplétive LPP
<b>ALM</b>	Asset-Liability Management
<b>al.</b>	Alinéa
<b>art.</b>	Article
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>CHS PP</b>	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle
<b>CLP</b>	Comptes de libre passage
<b>CR</b>	Contrôle de la réaffiliation
<b>EPL/OEPL</b>	Encouragement à la propriété du logement/Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
<b>FAR</b>	Fondation FAR: fondation pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction
<b>FdG</b>	Fonds de Garantie LPP
<b>IBNR</b>	«Incurred but not reported», provision IBNR: provision pour cas de sinistres annoncés tardivement
<b>LAA</b>	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
<b>let.</b>	Lettré/lettre
<b>LFLP</b>	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage)
<b>LPCC</b>	Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux
<b>LPP</b>	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
<b>OPP 2</b>	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
<b>RCE</b>	Réserves de cotisations des employeurs

**9 Adresses**



# 9 Adresses

## Direction/Organe de direction de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Direction		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	E-mail	sekretariat@aeis.ch
8050 Zurich		

Compétente pour	Toute la Suisse
-----------------	-----------------

## Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Comptes de libre passage		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	Compte postal	80-13022-7
8050 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compétente pour	Toute la Suisse
-----------------	-----------------

# Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), Assurance de risque des chômeurs (AC) et Contrôle de la réaffiliation (CR)

## Agence pour la Suisse alémanique

Stiftung Auffangeinrichtung BVG  
Zweigstelle Deutschschweiz  
Elias-Canetti-Strasse 2  
Postfach  
8050 Zürich

Tél.	041 799 75 75
PostFinance	voir ci-dessous

Compétente pour AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH  
BE, FR, GR, VS (parties germanophones des cantons)

## Agence pour la Suisse romande

Fondation institution supplétive LPP  
Agence régionale de la Suisse romande  
Boulevard de Grancy 39  
Case postale 660  
1006 Lausanne

Tél.	021 340 63 33
PostFinance	voir ci-dessous

Compétente pour GE, JU, NE, VD,  
BE, VS, FR (parties francophones des cantons)

## Agence pour la Suisse italienne

Fondazione istituto collettore LPP  
Agenzia regionale della Svizzera italiana  
Viale Stazione 36, Stazione FFS  
Casella postale  
6501 Bellinzona

Tél.	091 610 24 24
PostFinance	voir ci-dessous

Compétente pour TI, GR (parties italo-phones des cantons)

## Comptes Postfinance

Compte postal pour AC	Postkonto	30-448355-4
	BIC/SWIFT	POFICHBEXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compte postal pour LPP	Postkonto	25-496891-7
	BIC/SWIFT	POFICHBEXX
	IBAN	CH16 0900 0000 2549 6891 7

Valable pour Toute la Suisse

Fondation institution supplétive LPP  
Elias-Canetti-Strasse 2  
8050 Zurich